

(λ)

(4)

[N° 4 — X]

X.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1902.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1902 s'élève à fr. 53,203,370 72
 Les crédits alloués par le Budget de 1901 montent à 53,339,315 72

DIMINUTION. . . fr. 133,945 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1902 fr. 49,203,370 72
 — 1901 49,203,370 72

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1902 fr. 6,000,000 »
 — 1901 6,133,913 »

DIMINUTION. . . fr. 133,945 »

Cette diminution, ainsi que l'équilibre entre les dépenses ordinaires des exercices précités, se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — Traitements des fonctionnaires et employés civils.

Crédit demandé pour 1902 fr. 260,800 »
 — alloué pour 1901 247,900 »

AUGMENTATION. . . fr. 12,900 »

nécessaire pour accorder des augmentations normales de traitement à quelques fonctionnaires et employés civils.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

TRAITEMENTS, SOLDE ET ACCESSOIRES.

1^{re} SECTION. — Traitements des états-majors et des officiers sans troupe.ART. 6. — *Traitements de l'état-major général.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	876,682 50
— alloué pour 1901		896,590 »
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	19,907 50

résultant de la mise à la pension de retraite d'un lieutenant général maintenu temporairement en activité de service au-dessus du chiffre organique du pied de paix.

2^e SECTION. — Traitements, solde et accessoires des troupes.ART. 12. — *Traitements et solde de l'artillerie.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	5,151,735 55
— alloué pour 1901		5,068,735 55
		<hr/>
AUGMENTATION	fr.	63,000 »

résultant de la mise en rapport des divers crédits relatifs à la solde et accessoires de la troupe avec les dépenses effectuées, pour ces objets, au cours de l'exercice 1900.

ART. 13. — *Traitements et solde du génie.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	1,442,896 78
— alloué pour 1901		1,423,296 78
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	19,600 »

se justifiant :

- 1^o De la même manière que l'augmentation de l'article 12 ci-dessus ;
- 2^o Par une nouvelle fixation de l'indemnité pour frais de bureau allouée au commandant du génie à Bruges.

ART. 14. — *Traitements et solde du bataillon d'administration.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	709,433 10
— alloué pour 1901		697,633 10
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	11,800 »

Cette augmentation résulte :

- 1^o De la mise en rapport des divers crédits relatifs à la solde et accessoires

NOTE PRÉLIMINAIRE.

de la troupe avec les dépenses effectuées, pour ces objets, au cours de l'exercice 1900;

2° Du traitement de deux sœurs hospitalières attachées à l'hôpital militaire d'Ypres.

CHAPITRE III.

HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.

ART. 15. — *Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	710,333	»
— alloué pour 1901		649,135	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	61,200	»

résultant de l'augmentation du prix de la journée d'entretien des sous-officiers, caporaux et soldats en traitement, lequel a été porté de fr. 1.78 à fr. 1.95.

CHAPITRE VI.

MATÉRIEL DU GÉNIE.

ART. 23. — *Matériel du génie.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	1,585,000	»
— alloué pour 1901.		1,574,125	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,875	»

représentant le montant de la dépense annuelle approximative nécessitée par l'entretien et les réparations à effectuer aux bâtiments du service du couchage.

CHAPITRE VII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 24. — *Pain, viande et fourrages en nature.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	10,173,688	20
— alloué pour 1901.		10,417,953	70
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	242,267	50

résultant d'une nouvelle détermination du nombre de journées de marche et de séjour dans les hôpitaux, ainsi que des sommes à déduire pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission. Les nouvelles évaluations sont basées sur des renseignements fournis par les corps ou sur des faits constatés par les revues de comptabilité de l'exercice 1900.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 26. — *Habillement des troupes. Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	5,792,314 49
— alloué pour 1901		5,739,314 49
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	53,000 »

Cette augmentation de crédit est nécessaire pour pouvoir imputer à charge de cet article le montant des dépenses occasionnées par l'entretien du harnachement des régiments montés.

ART. 28. — *Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	130,000 »
— alloué pour 1901		130,000 »
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	20,000 »

justifiée :

- 1° Par la substitution de l'éclairage au gaz à l'éclairage aux bougies dans un grand nombre de corps de garde;
- 2° Par l'augmentation du nombre de locaux chauffés pour le compte de l'État.

CHAPITRE X.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 53. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	67,949 »
— alloué pour 1901		58,149 »
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	9,800 »

Cette augmentation permettra :

- 1° De porter de 6,000 à 12,000 francs la somme affectée au paiement des dégâts causés aux propriétés et aux cultures par les troupes participant aux manœuvres exécutées à proximité des garnisons;
- 2° De porter de 5,000 à 8,800 francs la somme affectée à l'allocation de subsides aux sociétés d'anciens militaires, en vue de l'acquisition de drapeaux.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES

CHAPITRE XI.

ART. 34. — *Appropriation de tirs à la cible.*

Crédit demandé : 30,000 francs

Un crédit de 60,000 francs a été prévu au Budget de 1901 pour créer dans certaines villes de garnison des tirs à la cible où les troupes pourront effectuer leur tir d'école.

Le crédit sollicité est nécessaire pour couvrir les dépenses de même nature à faire en 1902, notamment à Ostende.

ART. 35. — *Construction d'une église au camp de Beverloo.*

Crédit demandé : 440,000 francs.

Il reste à faire une dépense de pareille somme pour achever complètement l'église et la garnir du mobilier nécessaire.

ART. 36. — *Acquisition de terrain et érection de nouvelles constructions pour la Commission centrale d'expertise à Etterbeek.*

Crédit demandé : 300,000 francs.

La Commission centrale d'expertise occupe actuellement le deuxième étage et les greniers de la caserne du 1^{er} régiment de guides. Cette installation, qui ne lui a été affectée qu'à titre provisoire, est défectueuse en ce qu'elle astreint à des corvées pénibles le personnel subalterne chargé de transporter aux étages les colis lourds et encombrants; elle gêne le régiment précité, qui pourrait avoir besoin de ces locaux à un moment donné. Enfin l'insuffisance de l'installation empêche le Département de la Guerre de donner à la Commission précitée une plus grande extension en lui adjoignant des ateliers de coupe.

Le crédit sollicité est nécessaire pour l'acquisition du terrain et l'érection des nouveaux bâtiments.

ART. 37. — *Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux téléphoniques dans ces positions.*

Crédit demandé : fr. 216,694 13.

Sur l'ensemble des crédits portés aux Budgets de la Guerre de 1898, 1899

NOTE PRÉLIMINAIRE.

et 1900, une somme de fr. 216,694 13 a été annulée à la clôture de ces exercices parce qu'elle n'avait pu être engagée complètement en temps utile.

Il est nécessaire de remettre cette somme à la disposition du Département de la Guerre.

ART. 38. — *Agrandissement de la boucherie militaire d'Anvers.*

Crédit demandé : 142,000 francs.

L'agrandissement des étables de la boucherie militaire d'Anvers présente un caractère d'urgence en présence de l'insuffisance des locaux actuels, laquelle se fera sentir davantage par suite de l'extension donnée à la fabrique militaire de conserves.

Le crédit sollicité servira, en outre, à couvrir la dépense qui résultera de la construction d'un auvent, d'une marquise et d'une forge au susdit établissement.

ART. 39. — *Armement.*

Crédit demandé : 1,353,300 francs.

Une somme de 630,000 francs sera affectée à poursuivre la constitution d'une réserve de fusils pour l'infanterie.

Les 683,300 francs restants représentent la partie non dépensée du crédit de 850,000 francs (artillerie de campagne) compris dans l'article 39 du Budget de 1900

La somme de 683,300 francs dont il s'agit n'ayant pu être rattachée au Budget de l'exercice 1901, il y a lieu de la comprendre dans le Budget de 1902.

ART. 40. — *Achat du terrain nécessaire à l'érection d'un magasin des fourrages à Bruges.*

Crédit demandé : 35,000 francs.

Le bail de location du magasin actuel expire dans un avenir rapproché. Il y a intérêt pour le Trésor à ne plus le renouveler et à construire des bâtiments militaires mieux appropriés au service.

Le crédit sollicité est destiné à l'acquisition du terrain nécessaire.

ART. 41. — *Amélioration du casernement.*

Crédit demandé : fr. 3,728,005 87.

La note préliminaire du Budget de la Guerre de 1901 a signalé qu'il sera nécessaire de porter annuellement à la section des dépenses exceptionnelles un crédit pour les travaux de construction de nouvelles casernes, etc., le

NOTE PRÉLIMINAIRE.

terme d'existence du fonds spécial créé par la loi du 9 août 1897 étant expiré.

Pour l'année 1902, une somme de fr. 5,478,005 87 est indispensable à la continuation des travaux relatifs aux nouvelles constructions en cours d'exécution, notamment à Bruxelles, Anvers, Mons, Tournai, Liège, Gand, Courtrai et Namur.

D'autre part, une somme de 250,000 francs est nécessaire pour les travaux d'amélioration à effectuer aux casernes existantes.

ART. 42. — Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés de la position d'Anvers.

Crédit demandé : 14,000 francs.

L'approvisionnement de siège des ouvrages fortifiés d'Anvers exige encore l'acquisition d'outils et d'appareils divers.

Une somme de 14,000 francs est nécessaire pour couvrir les dépenses à faire en 1902 pour la première ligne des forts.

ART. 43. — Acquisition d'un terrain pour servir de polygone de travaux de campagne pour l'infanterie à Liège.

Crédit demandé : 17,000 francs.

Les troupes d'infanterie casernées à la citadelle de Liège sont dépourvues d'un polygone de travaux de campagne.

L'instruction de ces troupes exige que ce polygone soit établi le plus tôt possible.

L'achat du terrain et l'appropriation de celui-ci à sa destination donneront lieu à une dépense de 17,000 francs.

ART. 44. — Complément d'armement et acquisitions relatives au service de tir et d'éclairage électrique dans les ouvrages de la Meuse.

Crédit demandé : 42,000 francs.

Cette somme représente le reliquat non dépensé de l'article 42 du Budget de 1900. Ce reliquat n'ayant pu être rattaché au Budget de l'exercice 1901, il y a lieu de le comprendre dans le Budget de 1902.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1902 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de quarante-neuf millions deux cent cinq mille trois cent septante francs septante-deux centimes. fr. 49,205,570 72

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de six millions de francs. 6,000,000 »

Soit ensemble à la somme de cinquante-cinq millions deux cent cinq mille trois cent septante francs septante-deux centimes. . fr. 55,205,570 72 conformément au tableau ci-annexé.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Oorlog en van Financiën en Openbare Werken, en volgens advies van Onzen Minister-raad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EERSTE ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Oorlog voor het dienstjaar 1902 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van negen en veertig millioen twee honderd vijf duizend drie honderd zeventig frank twee en zeventig centiemen fr. 49,205,570 72

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van zes millioen frank . . . 6,000,000 »

Te zamen op de som van vijf en vijftig millioen twee honderd vijf duizend drie honderd zeventig frank twee en zeventig centiemen. fr. 55,205,570 72 overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

Dans les localités où les services des vivres, des fourrages et du couchage sont assurés par la voie de la régie directe, les objets mis hors de service, ainsi que les déchet, issues et sous-produits, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre et les sommes perçues de ce chef seront déduites du montant des achats de denrées, de bétail, de literies et de matériel d'exploitation.

ART. 3.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement, avec ou sans nourriture, des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1902, aux taux suivants :

Logement avec nourriture des

lieutenants généraux . . .	fr. 10	»	par jour.
généraux-majors . . .	7	»	—
officiers supérieurs . . .	5	»	—
— subalternes . . .	3	»	—
sous-officiers et soldats . . .	1 25	—	—

Logement sans nourriture des

lieutenants généraux . . .	fr. 5	»	par jour.
généraux-majors . . .	3	»	—
officiers supérieurs . . .	2	»	—
— subalternes . . .	1	»	—
sous-officiers et soldats . . .	21	—	—

Toutefois lorsque, dans les cantonnements-abris, les officiers seront logés dans les mêmes conditions que la troupe, ils payeront pour le logement la même indemnité que celle qui est déterminée pour les sous-officiers et soldats.

Les habitants qui devront pourvoir au logement des chevaux auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces chevaux.

ART. 2.

In de plaatsen waar de diensten van de levensmiddelen, van het voeder en van de slaping verzekerd worden, bij wijze van rechtstreeksch beheer, zullen de buiten dienst gestelde voorwerpen, alsmede de afval, eetbare afval en voortbrengselen van ondergeschikten aard, verkocht worden door de zorgen van het Krijgswezen en de sommen deswege geïnd, afgetrokken worden van het bedrag der aankopen van eetwaren, vee, beddegoed en materieel van exploitatie.

ART. 3.

De vergoedingen te betalen aan de inwoners voor het inkwartieren met of zonder voeding der officieren, onderofficieren en soldaten, zijn vastgesteld, voor het dienstjaar 1902, tot een bedrag van :

Inkwartiering met voeding der

luitenant-generaals . . .	fr. 10	»	per dag.
generaal-majors . . .	7	»	—
hoofdofficieren . . .	5	»	—
lagere officieren . . .	5	»	—
onderofficieren en soldaten . . .	1 25	—	—

Inkwartiering zonder voeding der

luitenant-generaals . . .	fr. 5	»	per dag.
generaal-majors . . .	3	»	—
hoofdofficieren . . .	2	»	—
lagere officieren . . .	1	»	—
onderofficieren en soldaten . . .	21	—	—

Evenwel, wanneer in de schuilkantonnements, de officieren zullen ingekwartierd worden in dezelfde voorwaarden als de manschappen, zullen zij voor de inkwartiering dezelfde vergoeding betalen als deze bepaald voor de onderofficieren en soldaten.

De inwoners die moeten voorzien in de stalling der paarden zullen, als vergoeding, recht hebben op de mest van deze paarden.

ART. 4.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée, augmentés de 10 %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du *Mémorial administratif*.

ART. 5.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 9 octobre 1901.

ART. 4.

De eetwaren door de gemeenten geleverd tot voeding der paarden zullen hun betaald worden op voet der driemaandelijksche prijzen van 's Rijks beheer van het voeder des legers, vermeerderd met 10 t. h.

Deze prijzen zullen om de drie maanden ter algemeene kennis gebracht worden bij middel van het *Bestuurlijk Memoriaal*.

ART. 5.

De tegenwoordige wet zal verplichtend zijn den dag harer afkondiging in den *Moniteur*.

Gegeven te Laken, den 9^{en} October 1901.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog,

A. COUSEBANT D'ALKEMADE.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1902.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	— des fonctionnaires et employés civils	260,800 »	
3	Indemnités aux sous-officiers, caporaux et soldats employés dans les bureaux du Département de la Guerre	16,200 »	530,800 »
4	Matériel	58,900 »	
5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire. (Y compris une somme de 9,700 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	173,700 »	
CHAPITRE II.			
TRAITEMENTS, SOLDE ET ACCESSOIRES.			
1 ^{re} SECTION. — Traitements des états-majors et des officiers sans troupe.			
6	Traitements de l'état-major général	876,682 50	
7	— — des provinces et des places	256,561 75	
8	— du service de l'intendance	287,885 50	
9	— des officiers du service de santé des hôpitaux	403,700 »	
Les crédits portés respectivement aux articles 6, 7, 8 et 9 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.			
24,560,580 64			
2 ^e SECTION. — Traitements, solde et accessoires des troupes.			
10	Traitements et solde de l'infanterie	11,998,230 72	
11	— — de la cavalerie	3,462,458 74	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG
VOOR HET DIENSTJAAR 1902.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
MIDDENBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000	
2	Jaarwedde der burgerlijke ambtenaars en bedienden	260,800	
3	Vergoedingen aan de onderofficieren, korporaals en soldaten werkzaam in de bureelen van het Departement van Oorlog.	16,200	530,600
4	Materieel	58,900	
5	Bibliotheek van het Departement van Oorlog en militair Landkaartinstituut. (<i>Inbegrepen eene som van 9,700 frank als buitengewonen en tijdelijken last.</i>)	173,700	
HOOFDSTUK II.			
JAARWEDDEN, SOLDIJ EN BIJGELDEN.			
<i>1^e AFDEELING. — Jaarwedden, enz., der staven en der officieren zonder troepen.</i>			
6	Jaarwedden van den generalen staf.	876,682 50	
7	— van den provincialen en van den plaatselijken staf.	256,361 75	
8	— van den dienst der intendantie	287,885 50	
9	— der officieren van den geneeskundigen dienst der hospitalen.	403,700	
<p>De kredieten, onderscheidenlijk uitgetrokken op de artikelen 6, 7, 8 en 9, zullen mogen worden vereenigd en overgebracht van het eene dezer artikelen naar de andere, volgens de behoeften van den dienst.</p>			
24,560,380 64			
<i>2^e AFDEELING. — Jaarwedden, soldij en bijgelden der troepen.</i>			
10	Jaarwedden en soldij der infanterie	11,998,230 72	
11	— — der cavalerie	3,402,456 74	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre.
12	Traitements et solde de l'artillerie	5,151,755 55	
13	— — du génie	1,442,896 78	
14	— — du bataillon d'administration	709,453 10	
	Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.		
	Les crédits portés respectivement aux articles 10, 11, 12, 13 et 14 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.		
	CHAPITRE III.		
	HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.		
15	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	710,355 »	910,355
16	Service pharmaceutique	200,000 »	
	CHAPITRE IV.		
	ACADÉMIE MILITAIRE.		
17	Personnel de l'École militaire	133,780 »	214,975
18	— — de guerre	19,225 »	
19	Dépenses d'administration de l'École militaire	53,620 »	
20	— — — de guerre.	3,350 »	
	CHAPITRE V.		
	ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.		
21	Personnel des établissements de l'artillerie.	96,925 »	1,889,944 05
22	Matériel de l'artillerie	1,793,019 05	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG .

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
12	Jaarwedden en soldij der artillerie	5,131,735 55	
13	— — der genie	1,442,896 78	
14	— — van het bataljon van administratie	700,435 10	
<p>De mannen die slechts voor korten tijd in onderhoud zijn bij een regiment van een ander wapen, worden, voor al wat hun toekomt, geteld bij het regiment waar zij zich in onderhoud bevinden.</p> <p>De kredieten, onderscheidenlijk uitgetrokken op de artikelen 10, 11, 12, 13 en 14, zullen mogen worden vereenigd en overgebracht van het eene dezer artikelen naar de andere, volgens de behoeften van den dienst.</p>			
HOOFDSTUK III.			
MILITAIRE HOSPITALEN EN APOTHEKEN.			
15	Voeding en kleeding der zieken; onderhoud der hospitalen	710,335 .	} 910,335 .
16	Apotheekdienst	200,000 .	
HOOFDSTUK IV.			
MILITAIRE ACADEMIE.			
17	Personeel der Militaire School	155,780 .	} 214,975 .
18	— der Krijgsschool	10,225 .	
19	Uitgaven voor het beheer der Militaire School	55,620 .	
20	— — der Krijgsschool	8,350 .	
HOOFDSTUK V.			
INRICHTINGEN EN MATERIEEL DER ARTILLERIE.			
21	Personeel van de inrichtingen der artillerie	96,925 .	} 1,889,944 05
22	Materieel der artillerie	1,793,019 05	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VI.			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
23	Matériel du génie	1,585,000 •	1,585,000 •
CHAPITRE VII.			
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
24	Pain, viande et fourrages en nature	10,175,688 20	18,602,332 35
25	Service du couchage	569,450 •	
26	Habillement des troupes Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.	5,792,514 49	
27	Transports généraux. Moyens de transport des troupes en marche	907,029 66	
28	Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde	150,000 •	
29	Remonte	1,007,850 •	
<p>Les crédits des articles 26 et 29 sont répartis en vertu d'un arrêté royal entre les corps de troupe. Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant; les Conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.</p>			
CHAPITRE VIII.			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires.	127,754 68	427,754 68
31	Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation	300,000 •	
CHAPITRE IX.			
PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours	407,100 •	407,100 •

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VI.			
MATERIEEL DER GENIE.			
25	Materieel der genie	1,585,000 *	1,585,000 *
HOOFDSTUK VII.			
BROOD, VLEESCH, VOEDER EN ANDERE VERSTREKKINGEN			
24	Brood, vleesch en voeder in natura	10,175,088 20	18,602,582 36
25	Slapingdienst	569,450 *	
26	Kleeding der troepen. Vernieuwing en onderhoud van het paardentuig der cavalerie.	5,792,314 49	
27	Algemeen vervoer. Vervoermiddelen voor de troepen op marsch	907,029 66	
28	Verwarming en verlichting van sommige lokalen en van de wachtlokalen	150,000 *	
29	Remonte	1,007,850 *	
<p>De kredieten van artikelen 26 en 29 worden, krachtens een koninklijk besluit, onder de troepenkorpsen verdeeld. De korpsen die hun aandeel niet uitgegeven hebben, brengen er het overschot van op het volgend dienstjaar; de Raden van beheer zijn er schuldenaars voor jegens de Schatkist.</p>			
HOOFDSTUK VIII.			
ONDERSCHIEDENE JAARWEDDEN EN HONORARIA.			
50	Onderscheidene jaarwedden en honoraria	127,754 68	427,754 68
51	Reis-, verblijf-, verhuis- en representatiekosten	300,000 *	
HOOFDSTUK IX.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
52	Pensioenen en hulpgelden	407,100 *	407,100 *

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE):

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE X.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
53	Dépenses imprévues non libellées au Budget	67,949 »	67,949 »
	TOTAL fr.		49,205,370 72
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI.			
34	Appropriation de tirs à la cible	50,000 »	
35	Construction d'une église au camp de Beverloo	140,000 »	
36	Acquisition de terrain et érection de nouvelles constructions pour la Commission centrale d'expertise à Etterbeek	300,000 »	
37	Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux téléphoniques dans ces positions	216,694 15	
38	Agrandissement de la boucherie militaire d'Anvers	142,000 »	
39	Armement	1,335,500 »	6,000,000 »
40	Achat du terrain nécessaire à l'érection d'un magasin des fourrages à Bruges	35,000 »	
41	Amélioration du casernement	5,728,005 87	
42	Complément partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés de la position d'Anvers	14,000 »	
43	Acquisition d'un terrain pour servir de polygone de travaux de campagne pour l'infanterie à Liège	17,000 »	
44	Complément d'armement et acquisitions relatives au service de tir et d'éclairage électrique dans les ouvrages de la Neuse	42,000 »	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE fr.		55,205,370 72

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 9 octobre 1901.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

A. COUSEBANT D'ALKEMADE.

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,

P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK X.			
ONVOORZIENE UITGAVEN.			
33	Onvoorziene uitgaven in de Begrooting niet aangegeven.	67,949 »	67,949 »
	TOTAAL fr.		49,305,370 72
TWEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XI.			
34	Inrichting van schietbanen	30,000 »	6,000,000 »
35	Opbouwen van eene kerk in het kamp van Beverloo	140,000 »	
36	Aankopen van gronden optrekken van nieuwe gebouwen voor de centrale Keurings Commissie, te Etterbeek	300,000 »	
37	Militaire banen te Luik en te Namen en telephoonnetten in deze stellingen	210,694 15	
38	Uitbreiding van de militaire slachterij te Antwerpen	142,900 »	
39	Bewapening	1,555,500 »	
40	Aankoop van den noodigen grond tot het optrekken van een voeder magazijn te Brugge.	35,000 »	
41	Verbetering der kazerneering	3,728,005 87	
42	Gedeeltelijke aanvulling van het belegerings materieel voor de verdedigingswerken der stelling Antwerpen	14,000 »	
43	Aankoop van grond om te dienen tot oefenplaats voor de veldwerken der infanterie te Luik	17,000 »	
44	Aanvulling van bewapening en benodigheden voor den dienst van het schieten en van de elektrische verlichting in de werken der Maas	42,000 »	
	TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG fr.		55,205,370 72

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 9^{en} October 1901.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog,

A. COUSEBANT D'ALKEMADE.

De Minister van Financiën en Openbare Werken,

P. DE SMET DE NAEYER.

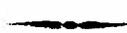
(20)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1902.



BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1902.	alloués pour l'exercice 1901.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE.				
1	•	Traitement du Ministre fr.	21,000	21,000
2	•	— de 58 fonctionnaires et employés civils (*) 216,590 »	260,800	247,900
	•	— des huissiers, messagers et gens de service 44,210 »		
3	•	Indemnité aux sous-officiers, caporaux et soldats employés dans les bureaux du Département de la Guerre.	16,200	16,200
<i>Matériel.</i>				
4	•	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais 20,000 »	58,900	58,900
	•	Chauffage et éclairage 15,000 »		
	•	Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc. 23,900 »		
Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire.				
<i>Bibliothèque du Département de la Guerre.</i>				
a.		Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés à la bibliothèque fr. 14,000 »		
<i>Institut cartographique militaire.</i>				
CHARGES ORDINAIRES ET PERMANENTES.				
5	b.	Reconnaisances militaires, achat d'instruments, levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées, etc. fr. 15,000 »	39,000	173,700
		Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents (*) 24,000 »		
		Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 111,000 »		
CHARGES EXTRAORDINAIRES ET TEMPORAIRES.				
c.		Indemnité au général-major retraité directeur 5,500 »	9,700	
		Id. à un major retraité 4,200 »		
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}.			530,000	517,700

AUGMENTATION. . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS.																																																																				
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																							
		21,000	7,000	(*) Composition de ce personnel. <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre.</th> <th rowspan="2">EMPLOIS.</th> <th rowspan="2">Traitement maximum et minimum.</th> <th colspan="2">MONTANT</th> <th rowspan="2">Totaux.</th> </tr> <tr> <th>des traitements.</th> <th>des augmentations pour ancienneté de service et de graté.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>Directeurs</td> <td>8,100</td> <td>16,200</td> <td>3,200</td> <td>19,400</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Chefs de division</td> <td>8,100 6,500</td> <td>13,600</td> <td>"</td> <td>13,800</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>Chefs de bureau</td> <td>5,400 4,400</td> <td>41,500</td> <td>3,200</td> <td>44,500</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>Sous-chefs de bureau</td> <td>3,900 3,500</td> <td>45,600</td> <td>2,200</td> <td>45,800</td> </tr> <tr> <td>15</td> <td>Employés de 1^{re} classe</td> <td>3,000 2,100</td> <td>40,200</td> <td>300</td> <td>40,800</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>Employés de 2^e classe</td> <td>2,200 1,400</td> <td>22,800</td> <td>"</td> <td>22,800</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Archivistes expéditionnaires</td> <td>2,400 1,400</td> <td>9,400</td> <td>960</td> <td>10,560</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Dessinateurs du génie</td> <td>3,150 1,800</td> <td>9,000</td> <td>650</td> <td>9,650</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>Surnuméraires</td> <td>"</td> <td>9,800</td> <td>"</td> <td>9,800</td> </tr> <tr> <td>58</td> <td>TOTAUX.</td> <td></td> <td>206,100</td> <td>10,490</td> <td>216,590</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre.	EMPLOIS.	Traitement maximum et minimum.	MONTANT		Totaux.	des traitements.	des augmentations pour ancienneté de service et de graté.	2	Directeurs	8,100	16,200	3,200	19,400	2	Chefs de division	8,100 6,500	13,600	"	13,800	8	Chefs de bureau	5,400 4,400	41,500	3,200	44,500	12	Sous-chefs de bureau	3,900 3,500	45,600	2,200	45,800	15	Employés de 1 ^{re} classe	3,000 2,100	40,200	300	40,800	12	Employés de 2 ^e classe	2,200 1,400	22,800	"	22,800	4	Archivistes expéditionnaires	2,400 1,400	9,400	960	10,560	3	Dessinateurs du génie	3,150 1,800	9,000	650	9,650	"	Surnuméraires	"	9,800	"	9,800	58	TOTAUX.		206,100	10,490	216,590
Nombre.	EMPLOIS.	Traitement maximum et minimum.	MONTANT					Totaux.																																																																
			des traitements.		des augmentations pour ancienneté de service et de graté.																																																																			
2	Directeurs	8,100	16,200		3,200	19,400																																																																		
2	Chefs de division	8,100 6,500	13,600		"	13,800																																																																		
8	Chefs de bureau	5,400 4,400	41,500		3,200	44,500																																																																		
12	Sous-chefs de bureau	3,900 3,500	45,600		2,200	45,800																																																																		
15	Employés de 1 ^{re} classe	3,000 2,100	40,200		300	40,800																																																																		
12	Employés de 2 ^e classe	2,200 1,400	22,800		"	22,800																																																																		
4	Archivistes expéditionnaires	2,400 1,400	9,400		960	10,560																																																																		
3	Dessinateurs du génie	3,150 1,800	9,000	650	9,650																																																																			
"	Surnuméraires	"	9,800	"	9,800																																																																			
58	TOTAUX.		206,100	10,490	216,590																																																																			
12,000		246,800	220,000																																																																					
		16,200	6,000																																																																					
		75,500	80,000																																																																					
		173,700	169,490 07	(?) Composition de ce personnel. <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre.</th> <th rowspan="2">GRADE.</th> <th rowspan="2">Traitement annuel.</th> <th rowspan="2">Montant des tr. itements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>Maitres graveur ou dessinateur</td> <td>4,680 3,880</td> <td>8,560</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Graveur</td> <td>3,750</td> <td>3,750</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Dessinateurs</td> <td>4,630 3,850 3,210</td> <td>11,690</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>24,000</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre.	GRADE.	Traitement annuel.	Montant des tr. itements.	2	Maitres graveur ou dessinateur	4,680 3,880	8,560	1	Graveur	3,750	3,750	5	Dessinateurs	4,630 3,850 3,210	11,690	6	TOTAL		24,000																																																
Nombre.	GRADE.	Traitement annuel.	Montant des tr. itements.																																																																					
					2	Maitres graveur ou dessinateur	4,680 3,880	8,560																																																																
1	Graveur	3,750	3,750																																																																					
5	Dessinateurs	4,630 3,850 3,210	11,690																																																																					
6	TOTAL		24,000																																																																					
12,000		551,200	500,490 07																																																																					
12,000																																																																								

BUDGET DE L'EXERCICE 1902

N°S DES ARTICLES. LITTEAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS																																																																
		demandés pour l'exercice 1902	alloués pour l'exercice 1901																																																															
	<p>CHAPITRE II.</p> <p>TRAITEMENTS, SOLDE ET ACCESSOIRES.</p> <p>—</p> <p>1^{re} SECTION.</p> <p><i>Traitements des états-majors et des officiers sans troupe.</i></p>																																																																	
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Art. 6.</th> <th>Art. 7.</th> <th>Art. 8.</th> <th>Art. 9.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;">TRAITEMENTS</td> </tr> <tr> <td></td> <td>de l'état-major général.</td> <td>de l'état-major des provinces et des places.</td> <td>du service de l'intendance</td> <td>des officiers du service de santé des hôpitaux.</td> </tr> <tr> <td>a.</td> <td>Officiers de tous grades</td> <td>752,178 80</td> <td>177,150 75</td> <td>246,579 0</td> <td>396,010 0</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>b.</td> <td>Indemnités aux sous-officiers promus officiers</td> <td>0</td> <td>400 0</td> <td>0</td> <td>1,200 0</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>c.</td> <td>Indemnités de marche et de vivres de campagne</td> <td>16,303 70</td> <td>1,102 0</td> <td>964 50</td> <td>2,000 0</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>d.</td> <td>Indemnités de monture (500 francs par cheval)</td> <td>105,000 0</td> <td>8,000 0</td> <td>10,500 0</td> <td>1,500 0</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>e.</td> <td>Traitements des aumôniers et des prêtres agréés</td> <td>0</td> <td>49,240 0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td></td> <td>f.</td> <td>Frais de bureau (1)</td> <td>23,200 0</td> <td>20,460 0</td> <td>20,840 0</td> <td>2,900 0</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">TOTAUX reportés ci-contre.</td> <td>876,682 50</td> <td>250,561 75</td> <td>287,883 50</td> <td>405,700 0</td> </tr> </tbody> </table>		Art. 6.	Art. 7.	Art. 8.	Art. 9.	TRAITEMENTS						de l'état-major général.	de l'état-major des provinces et des places.	du service de l'intendance	des officiers du service de santé des hôpitaux.	a.	Officiers de tous grades	752,178 80	177,150 75	246,579 0	396,010 0	6	b.	Indemnités aux sous-officiers promus officiers	0	400 0	0	1,200 0	7	c.	Indemnités de marche et de vivres de campagne	16,303 70	1,102 0	964 50	2,000 0	8	d.	Indemnités de monture (500 francs par cheval)	105,000 0	8,000 0	10,500 0	1,500 0	9	e.	Traitements des aumôniers et des prêtres agréés	0	49,240 0	0	0		f.	Frais de bureau (1)	23,200 0	20,460 0	20,840 0	2,900 0			TOTAUX reportés ci-contre.	876,682 50	250,561 75	287,883 50	405,700 0		
	Art. 6.	Art. 7.	Art. 8.	Art. 9.																																																														
TRAITEMENTS																																																																		
	de l'état-major général.	de l'état-major des provinces et des places.	du service de l'intendance	des officiers du service de santé des hôpitaux.																																																														
a.	Officiers de tous grades	752,178 80	177,150 75	246,579 0	396,010 0																																																													
6	b.	Indemnités aux sous-officiers promus officiers	0	400 0	0	1,200 0																																																												
7	c.	Indemnités de marche et de vivres de campagne	16,303 70	1,102 0	964 50	2,000 0																																																												
8	d.	Indemnités de monture (500 francs par cheval)	105,000 0	8,000 0	10,500 0	1,500 0																																																												
9	e.	Traitements des aumôniers et des prêtres agréés	0	49,240 0	0	0																																																												
	f.	Frais de bureau (1)	23,200 0	20,460 0	20,840 0	2,900 0																																																												
		TOTAUX reportés ci-contre.	876,682 50	250,561 75	287,883 50	405,700 0																																																												
	A REPORTER. . . . fr.	1,824,627 75	1,844,535 25																																																															

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
				(1) FRAIS DE BUREAU.
				État-major général.
				4 commandants de circonscription à 800 francs fr. 3,200 »
				4 — d'artillerie des divisions d'armée à 500 francs 2,000 »
				1 chef du corps d'état-major 3,500 »
				1 chef d'état-major du commandant supérieur de la cavalerie 800 »
				4 — des circonscriptions militaires à 900 francs 3,600 »
				2 — des divisions de cavalerie à 600 francs 1,200 »
				13 généraux commandant une brigade à 500 francs 6,500 »
				1 chef d'état-major de la position d'Anvers 1,200 »
				2 — des positions de Liège et de Namur à 600 francs 1,200 »
				<u>23,200 »</u>
				État-major des provinces et des places.
				Commandants de province. Anvers fr. 1,300 »
				Brabant 1,300 »
				Flandre occidentale 1,100 »
				— orientale 1,300 »
				Hainaut 1,100 »
				Liège 1,300 »
				Limbourg 1,100 »
				Luxembourg 1,100 »
				Namur 1,100 »
				<u>10,900 »</u>
				Commandants de place. 8 commandants de place à 500 francs 2,500 »
				12 — à 400 — 4,800 »
				4 — à 240 — 960 »
				6 — à 180 — 900 »
				4 — à 100 — 400 »
				<u>9,560 »</u>
				<u>20,460 »</u>
				Intendance militaire.
	19,907 50	896,590 »	893,757 29	a) Intendant divisionnaire à Gand fr. 2,000 »
				— à Anvers 1,800 »
		256,261 75	236,990 67	— à Liège 2,000 »
				— à Bruxelles 2,200 »
				<u>8,000 »</u>
		287,805 50	270,524 44	b) Intendant ordonnateur à Gand fr. 1,800 »
				— à Anvers 2,000 »
				— à Liège 1,800 »
				— à Bruxelles 2,000 »
		403,700 »	352,560 86	<u>7,600 »</u>
				c) Sous-intendant chargé du service de manutention à Gand 1,100 »
				— à Bruges 900 »
				— à Anvers (1 ^{er} serv.) 1,100 »
				— à Anvers (2 ^e serv.) 1,100 »
				— à Malines 900 »
				— à Liège 1,100 »
				— à Beverloo 800 »
				— à Bruxelles (1 ^{er} serv.) 1,100 »
				— à Bruxelles (2 ^e serv.) 1,100 »
				— à Louvain 900 »
				— à Mons 1,000 »
				— à Namur 1,100 »
				— à Tournai 900 »
				<u>12,800 »</u>
				d) Officiers délégués dans les places où ne réside pas un sous-intendant 1,440 »
				<u>29,840 »</u>
				Officiers du service de santé des hôpitaux.
				Inspecteur général du service de santé 2,800 »
				Vétérinaire en chef 400 »
				<u>3,200 »</u>
	19,907 50	1,844,355 23	1,763,833 26	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

N° DES ARTICLES	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					CRÉDITS	CRÉDITS																																																																																																																																																																										
							demandés pour l'exercice 1902.	alloués pour l'exercice 1901.																																																																																																																																																																										
		Report fr.					1,824,627 75	1,844,535 25																																																																																																																																																																										
		2° SECTION.																																																																																																																																																																																
		<i>Traitements, solde et accessoires des troupes.</i>																																																																																																																																																																																
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;"></th> <th style="width: 10%;">Art. 10.</th> <th style="width: 10%;">Art. 11.</th> <th style="width: 10%;">Art. 12.</th> <th style="width: 10%;">Art. 13.</th> <th style="width: 10%;">Art. 14.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">TRAITEMENTS ET SOLDE</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">de l'infanterie.</td> <td style="text-align: center;">de la cavalerie.</td> <td style="text-align: center;">de l'artillerie.</td> <td style="text-align: center;">du génie.</td> <td style="text-align: center;">du bataillon d'ad- ministration.</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">6,450,952 71</td> <td style="text-align: right;">1,477,450 "</td> <td style="text-align: right;">2,497,627 98</td> <td style="text-align: right;">652,885 "</td> <td style="text-align: right;">247,407 "</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">1,455,508 81</td> <td style="text-align: right;">1,142,015 09</td> <td style="text-align: right;">1,891,528 65</td> <td style="text-align: right;">295,550 88</td> <td style="text-align: right;">417,402 50</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Traitement des officiers de tous grades</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Solde des sous-officiers et soldats</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Traitement des employés civils de l'artillerie et du génie</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">90,900 "</td> <td style="text-align: right;">512,650 "</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">11,998,250 72</td> <td style="text-align: right;">11,998,250 72</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Haute-paie pour chevrons et décoration militaire</td> <td style="text-align: right;">165,980 "</td> <td style="text-align: right;">80,758 40</td> <td style="text-align: right;">135,080 60</td> <td style="text-align: right;">50,165 90</td> <td style="text-align: right;">50,270 10</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>a. Indemnité aux sous-officiers promus officiers</td> <td style="text-align: right;">25,200 "</td> <td style="text-align: right;">4,600 "</td> <td style="text-align: right;">1,500 "</td> <td style="text-align: right;">400 "</td> <td style="text-align: right;">2,000 "</td> <td style="text-align: right;">3,462,456 74</td> <td style="text-align: right;">3,462,456 74</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Indemnités de marche et de vivres de campagne</td> <td style="text-align: right;">144,110 20</td> <td style="text-align: right;">20,000 "</td> <td style="text-align: right;">55,200 "</td> <td style="text-align: right;">7,600 "</td> <td style="text-align: right;">1,400 "</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>Indemnité de 5 centimes aux troupes campées, etc.</td> <td style="text-align: right;">46,200 "</td> <td style="text-align: right;">1,900 "</td> <td style="text-align: right;">10,500 "</td> <td style="text-align: right;">2,700 "</td> <td style="text-align: right;">400 "</td> <td style="text-align: right;">5,131,735 55</td> <td style="text-align: right;">5,068,735 55</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Différence entre la solde ordinaire et la solde de route</td> <td style="text-align: right;">54,000 "</td> <td style="text-align: right;">2,948 "</td> <td style="text-align: right;">5,675 "</td> <td style="text-align: right;">840 "</td> <td style="text-align: right;">675 "</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>13</td> <td>Allocation des miliciens qui devan- cent l'aj. pol de leur classe</td> <td style="text-align: right;">40,000 "</td> <td style="text-align: right;">12,000 "</td> <td style="text-align: right;">15,500 "</td> <td style="text-align: right;">500 "</td> <td style="text-align: right;">1,300 "</td> <td style="text-align: right;">1,442,896 78</td> <td style="text-align: right;">1,423,296 78</td> </tr> <tr> <td></td> <td>b. Indemnité de monture (500 francs par cheval).</td> <td style="text-align: right;">129,000 "</td> <td style="text-align: right;">524,000 "</td> <td style="text-align: right;">267,000 "</td> <td style="text-align: right;">19,500 "</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>14</td> <td>c. Logement avec ou sans nourri- ture (1)</td> <td style="text-align: right;">99,544 "</td> <td style="text-align: right;">56,514 "</td> <td style="text-align: right;">50,758 "</td> <td style="text-align: right;">5,119 "</td> <td style="text-align: right;">1,778 50</td> <td style="text-align: right;">709,438 10</td> <td style="text-align: right;">697,653 10</td> </tr> <tr> <td></td> <td>d. Ferrure des chevaux de troupe (2).</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">224,931 25</td> <td style="text-align: right;">85,185 52</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>e. Frais d'administration et d'in- struction (2)</td> <td style="text-align: right;">412,155 "</td> <td style="text-align: right;">79,560 "</td> <td style="text-align: right;">112,280 "</td> <td style="text-align: right;">55,010 "</td> <td style="text-align: right;">6,800 "</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>f. Allocation aux musiques de la cavalerie.</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">36,000 "</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAUX reportés ci-contre</td> <td style="text-align: right;">11,008,250 72</td> <td style="text-align: right;">3,462,456 74</td> <td style="text-align: right;">5,131,735 55</td> <td style="text-align: right;">1,442,896 78</td> <td style="text-align: right;">709,438 10</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td colspan="5" style="text-align: right;">TOTAL DU CHAPITRE II fr.</td> <td>24,509,380 64</td> <td>24,404,888 14</td> </tr> </tbody> </table>						Art. 10.	Art. 11.	Art. 12.	Art. 13.	Art. 14.	TRAITEMENTS ET SOLDE							de l'infanterie.	de la cavalerie.	de l'artillerie.	du génie.	du bataillon d'ad- ministration.		6,450,952 71	1,477,450 "	2,497,627 98	652,885 "	247,407 "		1,455,508 81	1,142,015 09	1,891,528 65	295,550 88	417,402 50	10	Traitement des officiers de tous grades								Solde des sous-officiers et soldats							10	Traitement des employés civils de l'artillerie et du génie	"	"	90,900 "	512,650 "	"	11,998,250 72	11,998,250 72		Haute-paie pour chevrons et décoration militaire	165,980 "	80,758 40	135,080 60	50,165 90	50,270 10			11	a. Indemnité aux sous-officiers promus officiers	25,200 "	4,600 "	1,500 "	400 "	2,000 "	3,462,456 74	3,462,456 74		Indemnités de marche et de vivres de campagne	144,110 20	20,000 "	55,200 "	7,600 "	1,400 "			12	Indemnité de 5 centimes aux troupes campées, etc.	46,200 "	1,900 "	10,500 "	2,700 "	400 "	5,131,735 55	5,068,735 55		Différence entre la solde ordinaire et la solde de route	54,000 "	2,948 "	5,675 "	840 "	675 "			13	Allocation des miliciens qui devan- cent l'aj. pol de leur classe	40,000 "	12,000 "	15,500 "	500 "	1,300 "	1,442,896 78	1,423,296 78		b. Indemnité de monture (500 francs par cheval).	129,000 "	524,000 "	267,000 "	19,500 "	"			14	c. Logement avec ou sans nourri- ture (1)	99,544 "	56,514 "	50,758 "	5,119 "	1,778 50	709,438 10	697,653 10		d. Ferrure des chevaux de troupe (2).	"	224,931 25	85,185 52	"	"				e. Frais d'administration et d'in- struction (2)	412,155 "	79,560 "	112,280 "	55,010 "	6,800 "				f. Allocation aux musiques de la cavalerie.	"	36,000 "	"	"	"				TOTAUX reportés ci-contre	11,008,250 72	3,462,456 74	5,131,735 55	1,442,896 78	709,438 10					TOTAL DU CHAPITRE II fr.					24,509,380 64	24,404,888 14
	Art. 10.	Art. 11.	Art. 12.	Art. 13.	Art. 14.																																																																																																																																																																													
TRAITEMENTS ET SOLDE																																																																																																																																																																																		
	de l'infanterie.	de la cavalerie.	de l'artillerie.	du génie.	du bataillon d'ad- ministration.																																																																																																																																																																													
	6,450,952 71	1,477,450 "	2,497,627 98	652,885 "	247,407 "																																																																																																																																																																													
	1,455,508 81	1,142,015 09	1,891,528 65	295,550 88	417,402 50																																																																																																																																																																													
10	Traitement des officiers de tous grades																																																																																																																																																																																	
	Solde des sous-officiers et soldats																																																																																																																																																																																	
10	Traitement des employés civils de l'artillerie et du génie	"	"	90,900 "	512,650 "	"	11,998,250 72	11,998,250 72																																																																																																																																																																										
	Haute-paie pour chevrons et décoration militaire	165,980 "	80,758 40	135,080 60	50,165 90	50,270 10																																																																																																																																																																												
11	a. Indemnité aux sous-officiers promus officiers	25,200 "	4,600 "	1,500 "	400 "	2,000 "	3,462,456 74	3,462,456 74																																																																																																																																																																										
	Indemnités de marche et de vivres de campagne	144,110 20	20,000 "	55,200 "	7,600 "	1,400 "																																																																																																																																																																												
12	Indemnité de 5 centimes aux troupes campées, etc.	46,200 "	1,900 "	10,500 "	2,700 "	400 "	5,131,735 55	5,068,735 55																																																																																																																																																																										
	Différence entre la solde ordinaire et la solde de route	54,000 "	2,948 "	5,675 "	840 "	675 "																																																																																																																																																																												
13	Allocation des miliciens qui devan- cent l'aj. pol de leur classe	40,000 "	12,000 "	15,500 "	500 "	1,300 "	1,442,896 78	1,423,296 78																																																																																																																																																																										
	b. Indemnité de monture (500 francs par cheval).	129,000 "	524,000 "	267,000 "	19,500 "	"																																																																																																																																																																												
14	c. Logement avec ou sans nourri- ture (1)	99,544 "	56,514 "	50,758 "	5,119 "	1,778 50	709,438 10	697,653 10																																																																																																																																																																										
	d. Ferrure des chevaux de troupe (2).	"	224,931 25	85,185 52	"	"																																																																																																																																																																												
	e. Frais d'administration et d'in- struction (2)	412,155 "	79,560 "	112,280 "	55,010 "	6,800 "																																																																																																																																																																												
	f. Allocation aux musiques de la cavalerie.	"	36,000 "	"	"	"																																																																																																																																																																												
	TOTAUX reportés ci-contre	11,008,250 72	3,462,456 74	5,131,735 55	1,442,896 78	709,438 10																																																																																																																																																																												
		TOTAL DU CHAPITRE II fr.					24,509,380 64	24,404,888 14																																																																																																																																																																										

AUGMENTATION fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
	19,907 50	1,844,555 25	1,755,835 26	(¹) Logement avec ou sans nourriture.
				Infanterie } Logement et nourriture . . . 7,000 journées à fr. 1,25 8,750 » id. sans nourriture . . . 421,000 id. 0,21 88,410 » Nourriture sans logement . . . 2,100 id. 1,04 2,184 » 99,344 »
				Cavalerie } Logement et nourriture . . . 45,200 id. 1,25 54,000 » id. sans nourriture . . . 9,000 id. 0,21 1,890 » Nourriture sans logement . . . 600 id. 1,04 624 » 56,514 »
				Artillerie } Logement et nourriture . . . 20,000 id. 1,25 25,000 » id. sans nourriture . . . 19,000 id. 0,21 3,990 » Nourriture sans logement . . . 1,700 id. 1,04 1,768 » 30,758 »
				Génie } Logement et nourriture . . . 2,540 id. 1,25 3,175 » id. sans nourriture . . . 4,800 id. 0,21 1,008 » Nourriture sans logement . . . 900 id. 1,04 956 » 5,149 »
				Bateaux d'adon } Logement et nourriture . . . 508 id. 1,25 582 50 id. sans nourriture . . . 1,200 id. 0,21 252 » Nourriture sans logement . . . 1,100 id. 1,04 1,144 » 1,778 50
				(²) Ferrure des chevaux de troupe. Cavalerie : 4,950 chevaux, soit 1,799,450 journées à fr. 0,125 fr. 224,951 23 Artillerie : 2,399 chevaux, soit 875,655 journées à fr. 0,093 85,185 52
				(³) Frais d'administration et d'instruction.
				1 régiment des carabiniers fr. 18,000 » 18 régiments d'infanterie à 15,800 francs 285,480 » Le corps de discipline et de correction 7,500 » Infanterie } L'école des endets 55,575 » — des pupilles 31,000 » — d'application et de perfectionnement 8,800 » — normale d'escrime 6,000 » 412,155 »
		11,784,760 85	11,628,984 70	Cavalerie } 8 régiments à 8,470 francs 67,760 » L'école d'équitation 11,600 » 79,360 »
				Inspecteur général 4,000 » Commandant d'artillerie de forteresse de la position fortifiée d'Anvers 1,500 » Inspecteur des poudres de guerre 500 » Inspecteur des armes de guerre 500 » Directeur de la fonderie de canons 500 » Artillerie } 4 régiments de campagne à 9,900 francs 39,600 » 5 ^e régiment de forteresse 10,860 » 6 ^e — — — — — 11,400 » 7 ^e — — — — — 11,000 » 8 ^e — — — — — 11,060 » 9 ^e — — — — — 10,660 » Régiment du train et compagnies spéciales 10,200 » L'école de tir 700 » 112,280 »
65,000		5,415,054 24	5,585,876 92	Inspecteur général 4,000 » 4 directeurs 6,200 »
				Gand 1,000 » Termonde 1,050 » Bruges 500 » Ostende 500 » Ypres 500 » Brasschaet 500 » Saint-Bernard 300 » Anvers (ville) 1,200 » — 1 ^{er} secteur 1,200 » — 2 ^e — — — — — 1,200 » — 3 ^e — — — — — 1,200 » — 4 ^e — — — — — 1,200 » — 5 ^e — — — — — 1,200 » Malines 1,200 » Lierre 1,200 » Génie } Commandants du génie dans les places de } Liège (rive gauche) 1,400 » — (rive droite) 1,400 » Huy 300 » Arlon 300 » Camp de Beverloo 600 » Hasselt 300 » Namur (Nord) 1,200 » — (Sud) 1,200 » Bruxelles (Ouest) 1,400 » — (Est) 1,200 » Vilvorde 300 » Louvain 900 » Tienenmont 300 » Diest 500 » Mons 1,000 » Charleroi 300 » Tournai 1,000 » 27,330 »
		5,505,519 61	5,218,160 51	Le régiment et les compagnies spéciales 17,460 » Bataillon d'administration 6,800 »
10,600		1,440,142 46	1,426,077 52	
11,800		707,802 54	704,720 95	
94,400	19,907 50	24,405,634 03	24,115,053 06	
74,492 50				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS <i>demandés</i> pour l'exercice 1902	CRÉDITS <i>alloués</i> pour l'exercice 1901.
CHAPITRE III				
HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.				
<i>Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.</i>				
		500 000 journées de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à fr. 1 95 fr. 702,000 *		
15	"	Traitement des miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation. 5,535 *	710,335 *	649,155 *
		Frais de transport à leur lieu d'origine des militaires décédés pendant leur présence sous les drapeaux 5,000 *		
<i>Service pharmaceutique.</i>				
10	"	Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses	200,000 *	200,000 *
TOTAL DU CHAPITRE III. . . fr.			910,335 *	849,155

Augmentation. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
61,200 »	»	720,709 »	769,472 14	
»	»	249,652 »	280,598 93	
61,200 »	»	970,341 »	1,058,871 07	
61,200 »	»			

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NOS DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			Demandés pour l'exercice 1902.	alloués pour l'exercice 1901.
CHAPITRE IV.				
ACADÉMIE MILITAIRE.				
<i>Personnel de l'École militaire.</i>				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>				
<i>État-major et employés du service intérieur.</i>				
		1 commandant fr. 2,000 •		
		1 directeur des études 1,800 •		
		1 commandant en second 1,000 •		
		2 examinateurs permanents 5,500 •		
		1 instructeur 600 •		
		5 instructeurs adjoints 1,200 •		
		4 inspecteurs des études 6,000 •		
		1 officier-payeur 200 •		
		1 secrétaire 2,625 •		
		1 dessinateur 3,200 •		
		1 aumônier 2,500 •		
		1 médecin 1,000 •		
a.		1 officier chargé de la gestion de la bibliothèque 1,000 •		
		1 mécanicien 2,400 •		
		1 préparateur de chimie 3,100 •		
		1 surveillant à la buanderie 360 •		
		1 garde conservateur du matériel 300 •		
		1 garde conservateur du musée 240 •		
		2 secrétaires-archivistes 540 •		
		1 économe 500 •		
		3 portiers 1,140 •		
		10 hommes de peine 6,000 •		
		1 professeur de gymnastique 240 •		
		2 surveillants à l'école d'équitation 835 •		
		2 brigadiers, 3 clairons, 20 cavaliers et 8 plantons 1,500 •		
17		45,580 •		
<i>Corps enseignant.</i>				
		9 professeurs militaires 8,600 •		
		8 — civils 48,700 •		
b.		13 répétiteurs militaires 4,800 •		
		3 — civils 8,000 •	153,780 •	133,780 •
		4 maîtres militaires 3,200 •		
		4 — civils 5,500 •		
		78,800 •		
<i>Bourses d'études.</i>				
c.		12 bourses d'études à 800 francs 9,600 •		
<i>Personnel de l'École de guerre.</i>				
<i>État-major et corps enseignant.</i>				
		1 commandant 1,500 •		
		3 professeurs civils 6,300 •		
18	a.	3 maîtres civils 2,725 •	10,225 •	10,225 •
		10 professeurs militaires 8,500 •		
		1 maître militaire 400 •		
A REPORTER. fr.			153,005 •	153,005 •

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS ajoutés pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
•	•	153,780 •	135,313 08	
•	•	10,225 •	17,658 80	
•	•	153,005 •	152,972 87	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1902.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901.
		<i>Dépenses d'administration de l'École militaire.</i>		
		Frais de bureau	2,500 »	
		Chauffage et éclairage	16,000 »	
		Indemnité aux travailleurs	755 »	
19		Ménage des domestiques : 13 hommes, à 50 centimes par jour.	2,372 50	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	9,000 »	53,620 »
		Achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues	11,174 50	53,620 »
		Achat de livres, appareils, instruments et modèles; manipulations au laboratoire de chimie.	11,820 »	
		<i>Dépenses d'administration de l'École de guerre.</i>		
		Frais de bureau	600 »	
		Chauffage et éclairage	1,900 »	
20		Indemnité aux travailleurs	600 »	8,350 »
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses du cours de télégraphie technique; dépenses imprévues	5,250 »	8,350 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	214,075 »	214,075 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	153,005	152,952 87	
.	.	55,920	55,919 33	
.	.	11,450	10,775 33	
.	.	220,375	219,647 53	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

N° DES ARTICLES	LITTERES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1902.	alloués pour l'exercice 1901.
CHAPITRE V.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
21		Traitements et indemnités du personnel des établissements de fabrication de l'artillerie et de l'École de tir de l'artillerie.	96,925	96,025
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
Arsenaux et magasins de guerre.				
a.		Dépenses diverses dans les magasins des positions fortifiées, les arsenaux, les parcs de l'armée de campagne, le polygone et l'école de tir. Entretien du matériel dans les batteries de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement des officiers comptables du matériel, des adjudants de matériel et des maîtres artificiers non logés dans les bâtiments de l'État. Indemnités pour travaux extraordinaires ou supplémentaires tant dans les corps de troupe que dans les établissements de fabrication de l'artillerie. Service des installations électriques dans les ouvrages militaires occupés par l'artillerie. — Frais d'instruction du personnel	115,000	
École de pyrotechnie.				
b.		Fabrication et achat de cartouches, capsules, étoupilles, charges, munitions et artifices divers	600,000	
Manufacture d'armes.				
c.		Fabrication ou achat d'armes portatives et de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement; réparation des armes existant dans les magasins des corps et dans les arsenaux. — Fabrication et entretien du matériel de tir à la cible	300,000	
22		Fonderie de canons.	1,793,019 05	1,793,019 05
d.		Fabrication et réparation de bouches à feu, projectiles, affûts métalliques, armement et dépendances	125,000	
A REPORTER. fr. 1,140,000			1,889,944 05	1,889,944 05

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	77,276 »	77,276 »	
°	.	1,812,600 05	1,725,600 05	
.	.	1,880,944 05	1,802,944 05	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1902.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901.
		Report. fr. 1,140,000 »	1,889,944 05	1,889,944 05
		Arsenal de construction.		
	a	Construction et réparation des affûts, avant-trains, caissons et des voitures en général, tant de l'armée de campagne que des ouvrages militaires, ainsi que des armements, dépendances et harnais de ces affûts et voitures. — Entretien et renouvellement du harnachement en usage dans l'artillerie de campagne et au régiment du train 418,000 »		
	f.	Achat de poudre de guerre 200,000 »		
	g.	Dépenses diverses et menus achats. 55,019 05		
		TOTAL DU CHAPITRE V fr. 1,889,944 05	1,889,944 05	1,889,944 05

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		alloués	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1900.	l'exercice 1899.	
.	.	1,880,944 05	1,802,944 05	
.	.	1,880,944 05	1,802,944 05	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

N.° DES ARTICLES.	LITTÉRALES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1902.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901.
CHAPITRE VI.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
Entretien ordinaire.				
		Bâtiments militaires fr. 442,777 »		
a.		Ouvrages de fortification 22,256 »		
		Ouvrages mixtes 17,585 »		
		————— 482,417 »		
Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.				
		Bâtiments militaires fr. 674,113 »		
b.		Ouvrages de fortification 63,710 »		
		Ouvrages mixtes 42,760 »		
		————— 780,583 »		
23		c. Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 33,000 »		
		d. Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments et frais d'ameublement pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux adjoints du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage au gaz des bâtiments militaires 120,000 »	1,585,000 »	1,574,125 »
		e. Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et téléphonique et acquisition de matériel; frais de voyage aux officiers qui prennent part aux ascensions aérostatiques 110,000 »		
		f. Achat d'outils et de matériel roulant pour le parc du génie 10,000 »		
		g. Levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers, fonctionnaires et employés du génie chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc., etc. 15,000 »		
		h. Abonnement aux installations téléphoniques pour les autorités militaires dans certaines garnisons 10,000 »		
		i. Renouvellement et entretien du gros matériel des corps de troupe, mobilier des écoles et des magasins, appareils et objets de gymnastique, etc., etc. 24,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	1,585,000 »	1,574,125 »

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

N° DES ARTICLES.	LIGNES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1902.	alloués pour l'exercice 1901.
CHAPITRE VII.				
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.				
<i>Pain, viande et fourrages en nature.</i>				
Pain.				
a.		15,708,809 rations, à 14 centimes. fr. 2,199,233 26		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 271,556 04		
		Reste. fr. 1,927,677 22		
Viande.				
b.		15,708,809 rations, à 36 centimes. fr. 5,655,171 24		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 708,286 96		
		4,946,884 28		
		TOTAL. fr. 6,874,561 50		
<i>Fourrages en nature.</i>				
		1,325,315 rations fortes, pour les chevaux de troupe des guides et de l'artillerie, à fr. 1 27 fr. 1,083,150 05	10,175,688 20	10,417,955 70
		1,349,770 rations ordinaires pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers et de chasseurs, à fr. 1 23 1,660,217 10		
		2,675,085		
c.		A AJOUTER :		
		1° Les rations supplémentaires accordées aux chevaux des corps de troupe montés qui participent aux manœuvres préparatoires et aux grandes manœuvres; qui sont employés hors de leurs garnisons à un service de sécurité; qui sont chargés de l'exécution de travaux spéciaux, etc., etc. fr. 70,000 "		
		2° Augmentation (10 % sur les prix de la régie) accordée en vertu de la loi du Budget aux communes qui fournissent des fourrages à l'armée pendant les grandes manœuvres fr. 9,762 50		
		79,762 50		
		10,297,091 15		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. fr. 122,003 95		
		TOTAL. fr. 10,175,688 20		
		A REPORTER. fr. 10,175,688 20	10,175,688 20	10,417,955 70

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS																																																		
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																					
				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">RATIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>10,142,620</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,106,050</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>3,126,225</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>621,595</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>216,445</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>16,212,935</td> </tr> </tbody> </table>	RATIONS.		Infanterie	10,142,620	Cavalerie	2,106,050	Artillerie	3,126,225	Génie	621,595	Bataillon d'administration	216,445	Total	16,212,935																																				
RATIONS.																																																						
Infanterie	10,142,620																																																					
Cavalerie	2,106,050																																																					
Artillerie	3,126,225																																																					
Génie	621,595																																																					
Bataillon d'administration	216,445																																																					
Total	16,212,935																																																					
				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">A déduire :</th> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th></th> </tr> <tr> <th></th> <th></th> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td></td> <td>56,679</td> <td>217,600</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td></td> <td>47,851</td> <td>58,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td></td> <td>52,541</td> <td>67,400</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td></td> <td>4,671</td> <td>12,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td></td> <td>2,604</td> <td>4,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td>144,126</td> <td>360,000</td> <td>504,126</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Reste</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>15,708,809</td> </tr> </tbody> </table>	A déduire :		JOURNÉES					de marche.	d'hommes aux hôpitaux.		Infanterie		56,679	217,600		Cavalerie		47,851	58,000		Artillerie		52,541	67,400		Génie		4,671	12,200		Bataillon d'administration		2,604	4,800		Total		144,126	360,000	504,126					Reste					15,708,809
A déduire :		JOURNÉES																																																				
		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																			
Infanterie		56,679	217,600																																																			
Cavalerie		47,851	58,000																																																			
Artillerie		52,541	67,400																																																			
Génie		4,671	12,200																																																			
Bataillon d'administration		2,604	4,800																																																			
Total		144,126	360,000	504,126																																																		
				Reste																																																		
				15,708,809																																																		
				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Décomposition du nombre de rations de fourrages :</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">ARMES.</th> <th rowspan="2">NOMBRE de chevaux de troupe.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>fortes.</th> <th>ordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Cavalerie</td> <td>Guides</td> <td>1,252</td> <td>449,680</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Lanciers</td> <td>2,464</td> <td>"</td> <td>899,560</td> </tr> <tr> <td>Chasseurs</td> <td>1,251</td> <td>"</td> <td>450,410</td> </tr> <tr> <td>Artillerie de campagne et train</td> <td>2,399</td> <td>878,635</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAUX</td> <td>7,329</td> <td>1,326,315</td> <td>1,349,770</td> <td>2,675,085</td> </tr> </tbody> </table>	Décomposition du nombre de rations de fourrages :				ARMES.	NOMBRE de chevaux de troupe.	NOMBRE DE RATIONS		fortes.	ordinaires.	Cavalerie	Guides	1,252	449,680	"	Lanciers	2,464	"	899,560	Chasseurs	1,251	"	450,410	Artillerie de campagne et train	2,399	878,635	"		TOTAUX	7,329	1,326,315	1,349,770	2,675,085																	
Décomposition du nombre de rations de fourrages :																																																						
ARMES.	NOMBRE de chevaux de troupe.	NOMBRE DE RATIONS																																																				
		fortes.	ordinaires.																																																			
Cavalerie	Guides	1,252	449,680	"																																																		
	Lanciers	2,464	"	899,560																																																		
	Chasseurs	1,251	"	450,410																																																		
Artillerie de campagne et train	2,399	878,635	"																																																			
TOTAUX	7,329	1,326,315	1,349,770	2,675,085																																																		
•	242,267 50	10,066,532 36	10,540,194 50																																																			
•	242,267 50	10,066,532 36	10,540,194 50																																																			

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

N° DES ARTICLES.	LITTEDES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1902.	alloués pour l'exercice 1901.
		Report. fr.	10,175,688 20	10,417,955 70
		<i>Service du couchage.</i>		
25	e	Renouvellement et entretien du matériel de couchage et du matériel d'exploitation, loyer et entretien des bâtiments, traitement et indemnités du personnel, etc.	569,450	569,450
		<i>Habillement des troupes. — Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie (a).</i>		
		Infanterie fr. 5,256,149 47		
		Cavalerie 961,675 19		
	a.	Artillerie 1,102,217 18		
		Génie 205,454 58	5,702,514 49	5,759,514 49
26		Bataillon d'administration 66,818 27		
	b	Remboursement partiel à la masse des recettes et dépenses imprévues des corps, laquelle a supporté la liquidation de la masse individuelle d'habillement (à répartir entre les corps de troupe par le Ministre de la Guerre)	200,000	
		<i>Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche.</i>		
	a.	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc	100,000	
	b.	Moyens de transport des troupes en marche.	780,629 66	
	c.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants de l'École militaire; indemnités aux employés qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc. fr. 2,500	5,400	907,029 66
27		Frais de transport des élèves de l'École de guerre et des instruments 5,100		
	d.	Frais de transport des officiers non montés qui se rendent dans les villes voisines de leur garnison pour y suivre les cours d'équitation	10,000	
	e.	Renouvellement et entretien de bicyclettes; indemnités de voyage aux vélocipédistes; dépenses pour l'habillement spécial, frais de nourriture supplémentaire, etc.	11,000	
		A REPORTER. fr.	17,444,482 85	17,033,749 85

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS.																																			
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																						
•	242,267 50	10,066,552 50	10,549,191 50																																				
•	•	550,450 •	550,261 07																																				
				(a) Habillement et harnachement.																																			
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>CORPS.</th> <th>Allocation pour l'habillement et la buffleterie.</th> <th>Remboursement à la masse des recettes et dépenses imprévues</th> <th>Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie.</td> <td>3,256,149 47</td> <td>118,000 •</td> <td>•</td> <td>3,374,149 47</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie.</td> <td>880,675 19</td> <td>52,000 •</td> <td>81,000 •</td> <td>983,675 19</td> </tr> <tr> <td>Artillerie.</td> <td>1,102,217 18</td> <td>42,000 •</td> <td>•</td> <td>1,144,217 18</td> </tr> <tr> <td>Génie.</td> <td>205,454 38</td> <td>6,000 •</td> <td>•</td> <td>211,454 38</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'adminis- tration.</td> <td>66,818 27</td> <td>2,000 •</td> <td>•</td> <td>68,818 27</td> </tr> <tr> <td>TOTAUX.</td> <td>5,511,314 40</td> <td>200,000 •</td> <td>81,000 •</td> <td>5,792,314 40</td> </tr> </tbody> </table>	CORPS.	Allocation pour l'habillement et la buffleterie.	Remboursement à la masse des recettes et dépenses imprévues	Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.	TOTAL.	Infanterie.	3,256,149 47	118,000 •	•	3,374,149 47	Cavalerie.	880,675 19	52,000 •	81,000 •	983,675 19	Artillerie.	1,102,217 18	42,000 •	•	1,144,217 18	Génie.	205,454 38	6,000 •	•	211,454 38	Bataillon d'adminis- tration.	66,818 27	2,000 •	•	68,818 27	TOTAUX.	5,511,314 40	200,000 •	81,000 •	5,792,314 40
CORPS.	Allocation pour l'habillement et la buffleterie.	Remboursement à la masse des recettes et dépenses imprévues	Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.	TOTAL.																																			
Infanterie.	3,256,149 47	118,000 •	•	3,374,149 47																																			
Cavalerie.	880,675 19	52,000 •	81,000 •	983,675 19																																			
Artillerie.	1,102,217 18	42,000 •	•	1,144,217 18																																			
Génie.	205,454 38	6,000 •	•	211,454 38																																			
Bataillon d'adminis- tration.	66,818 27	2,000 •	•	68,818 27																																			
TOTAUX.	5,511,314 40	200,000 •	81,000 •	5,792,314 40																																			
		895,629 66	793,138 66																																				
55,000 •	242,267 50	17,268,927 85	17,480,671 20																																				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1902.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901.
		REPORT. fr.	17,444,482 35	17,633,749 85
		<i>Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde.</i>		
28	•	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de certains locaux (logements de troupes, magasins, etc.); entretien et renouvellement du matériel de chauffage des corps de garde et des capotes de sentinelle, location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	150,000	130,000
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison d'environ 1/3 de l'effectif en chevaux.)</i>		
		Achat de chevaux.		
		430 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . fr	482,900	
		144 — de guides, à 1,150. . .	165,000	
		94 — de selle d'artillerie, à 1,150. . .	108,100	
	a.	189 — de trait — à 1,050. . .	198,450	
		25 — de trait du train, à 1,100. . .	27,500	
		Supplément pour l'achat de chevaux de trait irlandais pour les batteries à cheval: 1/8 de 160 chevaux = 20 chevaux à 100 francs	2,000	
29		984,550		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique.	10,000	1,007,850
	c.	Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie.	13,300	
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.	18,602,332 35	18,771,590 85

DIMINUTION. fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS.
ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
53,000 •	242,267 50	17,258,927 83	17,430,671 26	
20,000 •		164,000 •	117,587 13	
•	•	1,007,850 •	1,007,874 •	
73,000 •	242,267 50	18,430,777 83	18,556,132 39	
169,267 50				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAN des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1902.	alloués pour l'exercice 1901.
CHAPITRE VIII.					
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.					
Traitements de non-activité.					
<i>1° Pour motifs de santé.</i>					
3		Majors, à	4,125	12,575	»
3		Capitaines en premier ou commandants	3,225	9,675	»
0		— en second, à	2,740	24,060	»
4		— en second, à	2,510	10,040	»
3		Lieutenants, à	2,000	10,000	»
2		Sous-lieutenants, à	1,725	5,450	»
		TOTAL.		70,200	»
26		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.		351	»
				69,849	»
<i>2° Par mesure d'ordre.</i>					
2		Capitaines en premier ou commandants	2,150	4,500	»
4		— en second, à	1,825	7,500	»
4		— en second, à	1,675	6,700	»
3		Lieutenants, à	1,325	3,975	»
		TOTAL.		22,275	»
13		A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ % pour médicaments.		111 57	»
				22,163 65	127,754 68
<i>3° Employés civils.</i>					
11		Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département		18,608 75	
11					
50					
<i>Honoraires.</i>					
b.		Honoraires d'avocats et frais de procédure		17,045 50	
<i>Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation.</i>					
a.		Missions et voyages ordinaires des officiers, des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre et des officiers admis à la pension pour se rendre dans le lieu de leur domicile à l'intérieur du royaume; bourses de voyage aux officiers		190,000	»
b.		Frais de route et de séjour du Ministre		5,000	»
c.		Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale.		15,000	»
d.		Frais de déménagement des officiers		60,000	»
e.		Indemnités aux militaires en dessous du grade d'officier mariés ou veufs avec enfants qui se déplacent momentanément pour assister aux manœuvres ou qui sont détachés hors de leur garnison dans un but de sécurité générale ou bien pour remplacer temporairement des régiments qui se sont éloignés pour assister à des périodes de tir, de manœuvres, etc.		50,000	»
		TOTAL DU CHAPITRE VIII.		fr. 427,754 68	427,754 68

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	127,754 68	105,676 05	
.	.	270,551 .	271,582 50	
.	.	404,105 68	577,259 04	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902

N° DES ARTICLES	LITTRAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1902.	alloués pour l'exercice 1901.
CHAPITRE IX.				
PENSIONS ET SECOURS.				
32	a.	Pensions temporaires et arriérés fr. 220,000 »		
	b.	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre 13,800 »		
	c.	Secours à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles. à des employés ou à d'anciens employés du Ministère de la Guerre, à leurs veuves et à leurs familles. 78,000 »	407,100 »	407,100 »
	d.	Secours à des sous-officiers et soldats réformés pour des infirmités contractées par le fait du service et qui ne leur donnent pas droit à une pension 50,000 »		
	e.	Subside et annuité à la Caisse de retraite et de secours de l'Administration des Chemins de fer de l'État pour l'affiliation des employés et ouvriers civils des services ressortissant au Département de la Guerre. 45,500 »		
TOTAL DU CHAPITRE IX fr.			407,100 »	407,100 »
CHAPITRE X.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
33	*	Dépenses imprévues non libellées au Budget (Achat de décorations militaires; secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; frais de l'école pratique des travaux de campagne; dépenses occasionnées par la réception des officiers étrangers qui assistent aux manœuvres, gratifications aux militaires réformés, indemnités à payer pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres des troupes. Subsidés aux sociétés d'anciens militaires, indemnités pour pertes de chevaux, etc.)	67,949 »	58,149 »
TOTAL DU CHAPITRE X fr.			67,949 »	58,149 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.				
AUGMENTATION. f.				
CHAPITRE XI.				
34	o	Appropriation de tirs à la cible	30,000 »	60,000 »
35	o	Construction d'une église au camp de Beverloo.	140,000 »	100,000 »
36	o	Acquisition de terrain et érection de nouvelles constructions pour la Commission centrale d'expertise à Etterbeek	500,000 »	»
37	o	Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux téléphoniques dans ces positions	216,694 13	80,000 »
38	o	Agrandissement de la boucherie militaire d'Anvers	142,000 »	»
39	o	Armement	1,585,300 »	1,050,000 »
A REPORTER. fr.			2,103,994 13	1,200,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	»	414,010	405,054 54	
.	»	414,010	405,054 54	
0,800	»	114,000	41,900 29	
0,800	»	114,000	41,000 20	
0,800				

»	50,000	»	»
40,000	»	200,000	106,124 08
500,000	»	»	»
156,604 13	»	550,000	187,545 07
142,000	»	»	»
285,500	»	2,700,000	»
005,094 13	50,000	5,250,000	585,668 05

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1902	alloués pour l'exercice 1901.
		REPORT. fr.	2,165,994 15	1,200,000 .
40	•	Achat du terrain nécessaire à l'érection d'un magasin des fourrages à Bruges	35,000 .	» .
41	•	Amélioration du casernement	5,723,005 87	5,000,000 .
42	•	Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés de la position d'Anvers	14,000 .	» .
45	•	Acquisition d'un terrain pour servir de polygone de travaux de campagne pour l'infanterie à Liège	17,000 .	» .
44	•	Complément d'armement et acquisitions relatives au service de tir et d'éclairage électrique dans les ouvrages de la Meuse	42,000 .	» .
•	•	Artillerie de place (pour mémoire)	»	1,500,000 .
•	•	Établissement au nord-ouest de Bruxelles d'une plaine destinée aux exercices de détail des troupes casernées à la caserne du Petit-Château (pour mémoire)	»	160,000 .
•	•	Paiement d'une créance arriérée due à un avocat du Département de la Guerre pour débours et honoraires (pour mémoire).	»	16,500 .
•	•	Bibliothèque du 9 ^e régiment d'artillerie et installation de l'école régimentaire et des cours du soir du dit régiment (pour mémoire)	»	5,500 .
•	•	Agrandissement de la fabrique de conserves militaires à Anvers (pour mémoire)	»	500,000 .
•	•	Extension des établissements du service administratif à Anvers, Bruges et Beverloo (pour mémoire)	»	25,045 .
•	•	Achat de bicyclettes et accessoires (pour mémoire)	»	40,000 .
•	•	Acquisition de lanternes de campagne pour les troupes d'infanterie (pour mémoire)	»	» .
•	•	Dotation du fonds spécial et temporaire pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux et de l'École militaire (pour mémoire)	»	» .
•	•	Construction d'un nouvel arsenal à Anvers (pour mémoire)	»	» .
•	•	Confection de harnais de réserve pour le pied de guerre (pour mémoire).	»	» .
•	•	Acquisition de matériel de voies portatives pour la défense de la position d'Anvers (pour mémoire).	»	» .
•	•	Construction d'une nouvelle boulangerie militaire à Namur (pour mémoire)	»	» .
•	•	Acquisition de voitures du service télégraphique destinées au grand quartier général de l'armée de campagne (pour mémoire)	»	» .
•	•	Acquisition d'un matériel scolaire, de livres, de collections et d'instruments nécessaires pour l'enseignement dans les écoles et les cours régimentaires (pour mémoire)	»	» .
•	•	Acquisition par l'École militaire du matériel nécessaire à l'étude microscopique des roches en plaques minces (pour mémoire)	»	» .
•	•	Appropriation d'un bâtiment pour les services du génie, à Ostende (pour mémoire)	»	» .
•	•	Augmentation du matériel pour l'approvisionnement de siège des positions de Liège et de Namur (pour mémoire)	»	» .
•	•	Lits militaires (pour mémoire)	»	» .
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	6,000,000 .	6,153,945 .

DIMINUTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
905,994 15	30,000	5,250,000	585,688 05	
65,000	.	.	.	
728,005 87	.	1,051,091 00	.	
14,000	.	.	.	
17,000	.	.	.	
42,000	.	550,000	95,210 01	
.	1,500,000	1,000,000	959,075 94	
.	160,000	.	.	
.	16,500	.	.	
.	5,500	.	.	
.	300,000	188,200	.	
.	25,945	.	.	
.	40,000	.	50,900	
.	.	42,000	.	
.	.	.	8,000,000	
.	.	515,055 20	576,502 77	
.	.	50,000	.	
.	.	.	64,056 07	
.	.	75,000	.	
.	.	.	14,914 58	
.	.	.	16,045 08	
.	.	.	1,490 90	
.	.	.	10,000	
.	.	.	43,440 75	
.	.	.	1,574,097 58	
1,740,000	1,873,945	6,321,345 10	11,578,671 55	
133,945				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1902.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901.
<h1>Récapitulation.</h1>			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
I.	Administration centrale fr.	550,600	517,700
II.	Traitements, solde et accessoires	24,509,580 64	24,404,888 14
III.	Hôpitaux et pharmacies militaires.	910,555	849,155
IV.	Établissements d'instruction supérieure	214,075	214,075
V.	Établissements et matériel de l'artillerie	1,880,944 05	1,880,944 05
VI.	Matériel du génie	1,585,000	1,574,125
VII.	Pain, viande, fourrages et autres prestations	18,002,552 55	18,771,500 85
VIII.	Traitements divers et honoraires	427,754 68	427,754 68
IX.	Pensions et secours	407,100	407,100
X.	Dépenses imprévues	67,940	58,140
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
XI.	Services divers	6,000,000	6,155,945
TOTAUX fr.		35,203,570 72	35,550,515 72

DIMINUTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
12,000 •	•	531,200 •	500,400 07	
74,402 50	•	24,405,654 05	24,115,655 06	
61,200 •	•	970,541 •	1,058,871 07	
•	•	220,575 •	219,647 55	
•	•	1,880,044 05	1,802,044 05	
10,875 •	•	1,586,825 •	1,564,277 05	
•	169,267 50	18,450,777 85	18,556,152 59	
•	•	404,105 68	577,259 04	
•	•	414,616 •	405,054 54	
9,800 •	•	114,000 •	41,000 20	
•	155,045 •	6,521,345 10	11,578,071 53	
169,267 50	505,212 50	55,579,170 68	60,031,516 00	
155,045 •				

(54)

ANNEXES

AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE
POUR L'EXERCICE 1902.

COMPOSITION

DES

ÉTATS-MAJORS ET DES CORPS DE TROUPE.

CALCUL DU TRAITEMENT, SOLDE, ETC.

(56)

EFFECTIF organique.	
Hommes.	Chevaux.
9	27
18	56
27	65
2	4
4	8
0	12
	1
5	10
5	10
10	20
10	32
10	20
46	92
	42
79	210

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Section d'activité.

Lieutenants généraux à fr.	18,500	•	168,500	•
Généraux-majors à	12,700	•	228,000	•

Section de réserve.

Lieutenants généraux à fr.	14,800	•	29,600	•
Généraux-majors à	10,160	•	40,640	•

Supplément à un général-major chargé des fonctions attribuées à un lieutenant général			2,000	•
---	--	--	-------	---

487,340 •

A déduire pour un lieutenant général (Ministre de la Guerre)			18,500	•
--	--	--	--------	---

448,840 •

A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments			2,244	20
--	--	--	-------	----

RESTE fr. 440,595 80

Corps d'état-major.

Colonels à fr.	9,500	=	47,500	•
--------------------------	-------	---	--------	---

Lieutenants-colonels à	7,100	=	35,500	•
----------------------------------	-------	---	--------	---

Majors à	6,500	=	65,000	•
--------------------	-------	---	--------	---

Capitaines commandants à	5,100	=	81,600	•
------------------------------------	-------	---	--------	---

Id. en second à	4,200	=	42,000	•
---------------------------	-------	---	--------	---

Supplément aux capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier			400	•
---	--	--	-----	---

270,000 •

Supplément aux aides de camp appartenant à des corps de troupe non montés			15,400	•
---	--	--	--------	---

285,400 •

A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments			1,417	•
--	--	--	-------	---

281,985 •

Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre			6,500	•
--	--	--	-------	---

288,485 •

A déduire pour vacances			2,900	•
-----------------------------------	--	--	-------	---

285,585 •

TOTAL fr. 732,178 80

EFFECTIF organique.		ÉTAT-MAJOR DES PROVINCES ET DES PLACES.			
Hommes.	Chevaux.				
5	10	Généraux-majors à	fr. 10,160 »	50,800 »	
5		Majors de place à	5,800 »	29,000 »	
8		Capitaines en premier à	4,500 »	34,400 »	
5		Id. en second	3,650 »	18,250 »	
4	0	Id. id.	3,350 »	13,400 »	
8		Lieutenants à	2,650 »	21,200 »	
4		Sous-lieutenants à	2,500 »	0,200 »	
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier		1,800 »	
				178,050 »	
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments		800 25	
39	16		TOTAL. fr.	177,159 75	
INTENDANCE MILITAIRE.					
1		Intendant en chef à	fr. 12,700 »	12,700 »	
4		Intendants de 1 ^{re} classe à	9,500 »	38,000 »	
6	21	Id. de 2 ^e classe à	7,100 »	42,600 »	
13		Sous-intendants de 1 ^{re} classe à	6,500 »	81,900 »	
15		Id. de 2 ^e classe à	4,600 »	69,000 »	
		Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier		»	
				244,200 »	
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments		1,221 »	
				242,979 »	
		Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre		3,600 »	
39	21		TOTAL. fr.	246,579 »	

EFFECTIF organique.			
Hommes.	Chevaux.	SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.	
1	2	Inspecteur général fr	12,700 » 12,700 »
4		Médecins principaux de 1 ^{re} classe à	9,500 » 38,000 »
15		Id. de 2 ^e classe à	7,100 » 92,500 »
16		Médecins adjoints de 1 ^{re} classe à	2,600 » 41,600 »
14		Id. de 2 ^e classe à	2,500 » 52,200 »
1		Pharmacien en chef	7,100 » 7,100 »
4		Pharmaciens principaux à	6,500 » 25,200 »
10		Id. de 1 ^{re} classe à	4,600 » 46,000 »
10		Id. de 2 ^e classe à	5,600 » 50,000 »
10		Id. de 3 ^e classe à	5,250 » 52,500 »
5		Id. de 4 ^e classe à	2,600 » 13,000 »
6		Id. adjoints à	2,500 » 13,800 »
1	1	Vétérinaire en chef à	7,100 » 7,100 »
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier	500 »
			598,000 »
		A déduire $\frac{1}{3}$ % pour médicaments	1,990 »
95	3	TOTAL fr.	596,010 »

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Colonels	20	40	9,500 »	190,000 »	
Lieutenants-colonels	19	38	7,100 »	134,900 »	
Majors	99	157	6,500 »	623,700 »	
Capitaines commandants adjudants-majors de régiment	19	19	5,100 »	96,900 »	
Capitaines en second adjudants-majors de bataillon	78	»	3,500 »	273,000 »	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-drapeau	19	»	2,475 »	47,025 »	
Capitaines en second officiers d'armement	19	»	5,500 »	66,500 »	
Capitaines en premier quartiers-maitres	20	»	4,300 »	86,000 »	
Capitaines en second payeurs	19	»	3,500 »	66,500 »	
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	40	»	2,475 »	99,000 »	
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	10	»	4,300 »	43,000 »	
Id. en second id.	9	»	3,500 »	31,500 »	
Médecins de régiment { de 1 ^{re} classe	8	»	6,500 »	50,400 »	
{ de 2 ^e id.	7	»	5,100 »	35,700 »	
{ de 3 ^e id.	4	»	4,650 »	18,600 »	
Médecins de bataillon { de 1 ^{re} classe	23	»	4,200 »	96,600 »	
{ de 2 ^e id.	36	»	3,250 »	117,000 »	
Capitaines commandants	518	»	4,300 »	1,567,400 »	
Capitaines en second	137	»	3,500 »	479,500 »	
Lieutenants ou sous-lieutenants	1,017	4 ⁽¹⁾	2,475 »	2,517,075 »	(1) Officiers attachés à la maison militaire du Roi
	1,921	258		6,440,500 »	
A ajouter les suppléments de traitement :					
Pour le corps de discipline et de correction. { Les 7 capitaines à 600 francs = fr.			4,200 »		
{ Les 24 lieutenants ou sous-lieutenants à 400 francs =			9,600 »		
				13,800 »	
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.				80,062 50	
				6,554,162 50	
A déduire 1/2 % pour médicaments				32,670 81	
				6,501,491 69	
Indemnité aux officiers détachés à l'École des pupilles : 26 officiers à 300 francs				7,800 »	
Id. id. au Ministère de la Guerre				18,150 »	
				6,527,441 69	
A déduire pour vacances				76,508 98	
				6,450,932 71	
				6,450,932 71	

TERIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique.	NOMBRE de journées.	SOLDE journalière	MONTANT.	Observations.
Adjutants sous-officiers	102	37,250	3 25	120,907 50	
Sergents-majors secré- taires	Régiment des grenadiers 1 Les autres régiments 18	565 6,570	1 95 1 93	704 45 12,680 10	
Sergents garde-magasins. } } Régiment des grenadiers 1 } Les autres régiments 18	565 6,570	1 42 1 42	518 50 9,529 40		
Musiciens gagistes	266	97,090	•	257,500 •	
Élèves-musiciens	190	69,350	• 28	10,418 •	
Sergents-clairons	20	7,500	1 70	12,410 •	
Caporaux-clairons	70	28,835	• 70	20,184 50	
Maîtres armuriers avec rang de sergent-major	10	3,650	2 54	8,541 •	
Id. id. de sergent	9	3,285	1 85	6,011 55	
Maîtres ouvriers armuriers avec rang de sergent	78	28,470	1 85	52,100 10	
Maîtres ouvriers tailleurs et cordonniers avec rang de sergent	40	14,600	• 84	12,264 •	
Premiers ouvriers tailleurs et cordonniers avec rang de caporal	116	42,540	• 40	16,936 •	
Premiers sergents-ma- jors	Régiment des grenadiers 15 Corps de discipline et de correction 12 Les autres régiments 274	5,475 4,580 100,010	2 16 2 16 2 16	11,828 • 9,460 80 216,021 00	
Sergents-majors	Régiment des grenadiers 21 Corps de discipline et de correction 6 Les autres régiments 586	7,065 2,190 140,890	1 05 1 93 1 05	14,793 45 4,226 70 271,017 70	
Premiers sergents	Régiment des grenadiers 8 Les autres régiments 148	2,920 54,020	1 57 1 57	4,584 40 84,811 40	
Sergents-fourriers et ser- gents	Régiment des grenadiers 84 Corps de discipline et de correction 48 Les autres régiments 1,540	50,660 17,520 562,100	1 42 1 42 1 42	45,557 20 24,878 40 798,182 •	
Caporaux	Régiment des grenadiers 152 Corps de discipline et de correction 96 Régiment des carabiniers 204 Les autres régiments 2,584	55,480 55,040 74,460 945,160	• 54 • 54 • 52 • 52	20,959 20 18,921 00 58,719 20 400,445 20	
Clairons-tambours	Régiment des grenadiers 42 Les autres régiments 588	15,350 214,620	• 57 • 55	5,672 10 75,117 •	
Clairons	Corps de discipline et de correction 12 Régiment des carabiniers 56 Régiments de chasseurs à pied 126	4,580 20,440 45,990	• 57 • 35 • 35	1,020 60 7,154 • 16,096 50	
Soldats de 1 ^{re} classe	Régiment des grenadiers 824 Régiment des carabiniers 549 Les autres régiments 5,440	500,760 200,585 1,985,600	• 55 • 31 • 31	99,250 80 62,119 35 615,536 •	
Soldats de 2 ^e classe	Régiment des carabiniers 1,091 Les autres régiments 11,184	598,215 4,082,160	• 28 • 28	111,500 20 1,145,004 80	
Correctionnaires et disci- plinaires	Employés aux travaux 400 Non employés aux travaux 400	146,000 146,000	• 26 • 21	37,960 • 50,660 •	
Pupilles de l'armée	450	164,250	• 56	59,150 •	
Cadets	Caporaux 50 Soldats 50	18,250 18,250	• 84 • 60	15,350 • 10,950 •	
	27,788	10,142,620		4,882,979 10	
Supplément de solde :					
Corps de discipline et de correction. } 68 sous-officiers, soit 24,820 journées à 40 centimes = 9,928 francs.				17 301 •	
} 98 caporaux, soit 55,770 id. à 20 id. = 7,154 id.					
} 12 clairons, soit 4,580 id. à 5 id. = 219 id.					
École des pupilles	25 sous-officiers, soit 9,125 id. à 25 id.			2,281 25	
Aux 4 sergents-majors et 6 premiers sergents attachés à l'École des cadets et à l'École des pupilles				1,073 10	
				4,904,654 45	
À déduire pour vacances, séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions				471,325 64	
Reste fr.				4,433,308 81	

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux.				
Colonels	8	16	9,500 »	76,000 »		
Lieutenants-colonels	8	16	7,100 »	56,800 »		
Majors	16	32	6,500 »	100,800 »		
Capitaines commandants adjudants-majors	8	16	5,100 »	40,800 »		
Capitaines en second adjudants-majors	8	16	4,200 »	53,600 »		
Capitaines en second officiers d'armement	8	16	4,200 »	55,600 »		
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard	8	16	5,100 »	24,800 »		
Capitaines en premier quartiers-maitres	8	»	4,500 »	54,400 »		
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	8	»	2,475 »	10,800 »		
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	5	»	4,500 »	12,000 »		
id. en second id.	5	»	5,500 »	17,500 »		
Médecins de régiment {	de 1 ^{re} classe	3	3	6,500 »	18,000 »	
	de 2 ^e id.	2	2	5,100 »	10,200 »	
	de 3 ^e id.	3	3	4,650 »	13,950 »	
Médecins de bataillon {	de 1 ^{re} classe	2	2	4,200 »	8,400 »	
	de 2 ^e id.	6	6	5,250 »	10,500 »	
Vétérinaires de régiment	8	8	5,100 »	40,800 »		
Vétérinaires {	de 1 ^{re} classe	3	3	4,200 »	12,600 »	
	de 2 ^e id.	6	6	3,250 »	19,500 »	
	de 3 ^e id.	7	7	2,950 »	20,650 »	
	adjoints	2	»	2,500 »	4,600 »	
Capitaines commandants	48	96	5,100 »	244,800 »		
Capitaines en second	24	48	4,200 »	100,800 »		
Lieutenants	88	176	5,250 »	286,000 »		
Sous-lieutenants	80	160	2,950 »	236,000 »		
	370	648		1,487,700 »		
A ajouter les suppléments de traitement :						
Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier				9,600 »		
				1,497,300 »		
A déduire pour médicaments				7,486 50		
RESTE				1,489,813 50		
Indemnité aux officiers détachés à l'École d'équitation				4,000 »		
id. id. au Ministère de la Guerre				600 »		
				1,494,413 50		
A déduire pour vacances				10,983 50		
RESTE fr.				1,477,430 »		

LERIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de jours.	Solde journa- lière.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.					
		Rations fortes.	Rations légères.				
Adjudants sous-officiers	4	4	"	1,400	2 70	5,942	"
Chasseurs et lanciers	14	"	14	5,110	2 70	13,797	"
Maréchaux des logis chefs secré- taires et moniteurs généraux	4	4	"	1,400	2 35	5,431	"
Chasseurs et lanciers	12	"	12	4,380	2 35	10,205	"
Maréchaux des logis garde-ma- gasin	2	"	"	730	1 70	1,241	"
Chasseurs et lanciers	6	"	"	2,190	1 70	5,723	"
Trompettes-majors	2	2	"	750	2 70	1,071	"
Chasseurs et lanciers	6	"	6	2,190	2 70	5,915	"
Brigadiers-trompettes	2	2	"	750	1 25	912	50
Chasseurs et lanciers	6	"	6	2,190	1 25	2,757	50
Maîtres armuriers avec rang de maréchal des logis chef	2	"	"	730	2 88	2,102	40
Chasseurs et lanciers	2	"	"	730	2 86	2,087	80
Maîtres armuriers avec rang de maréchal des logis	4	"	"	1,460	2 21	3,226	60
Maîtres ouvriers tailleurs, bottiers et selliers avec rang de maré- chal des logis	24	"	"	8,760	" 84	7,558	40
Premiers maréchaux des logis chefs	14	14	"	5,110	2 45	12,510	50
Chasseurs et lanciers	42	"	42	15,330	2 45	37,558	00
Maréchaux des logis chefs	12	12	"	4,380	2 35	10,205	"
Chasseurs et lanciers	36	"	36	13,140	2 35	30,879	"
Premiers maréchaux des logis	2	2	"	730	1 85	1,550	50
Chasseurs et lanciers	6	"	6	2,190	1 85	4,051	50
Maréchaux des logis fourriers et maréchaux des logis	84	84	"	30,060	1 70	52,122	"
Chasseurs et lanciers	252	"	252	91,980	1 70	156,506	"
Brigadiers	124	124	"	45,200	" 64	28,906	40
Chasseurs et lanciers	372	"	372	155,780	" 64	86,809	20
Trompettes	32	32	"	11,080	1 05	12,264	"
Chasseurs et lanciers	96	"	96	35,040	1 05	36,792	"
Maréchaux-ferrants avec rang de maréchal des logis	2	2	"	730	" 75	547	50
Chasseurs et lanciers	6	"	6	2,190	" 75	1,642	50
Maréchaux-ferrants avec rang de brigadier	10	10	"	5,050	" 55	2,007	50
Chasseurs et lanciers	30	"	30	10,950	" 55	6,022	50
Maréchaux-ferrants avec rang de cavalier	10	10	"	5,050	" 45	1,642	50
Chasseurs et lanciers	30	"	30	10,950	" 45	4,027	50
Cavaliers de 1 ^{re} classe	240	240	"	87,600	0 45	39,420	"
Chasseurs et lanciers	720	"	720	262,800	0 45	118,260	"
Cavaliers de 2 ^e classe	690	690	"	251,850	" 42	105,777	"
Chasseurs et lanciers	2,070	"	2,070	755,550	" 42	317,331	"
Cavaliers non montés	200	"	"	75,000	" 42	30,600	"
Chasseurs et lanciers	600	"	"	219,000	" 42	91,980	"
	5,770	1,252	3,608	2,106,050		1,255,015	80
Supplément de solde :							
40 brigadiers-pionniers, 14,600 journées à 15 centimes = fr. 2,190							
520 cavaliers-pionniers, 116,800 id. à 10 id. = 11,680							
Sous-officiers, brigadiers et cavaliers détachés à l'École d'équitation 2,600							
1,269,675 80							
A déduire pour vacances, séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions 127,660 71							
RESTE fr. 1,142,015 09							

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Colonels	14	28	9,500 »	155,000 »	
Lieutenants-colonels	15	21	7,100 »	92,500 »	
Majors	41	57	6,500 »	258,500 »	
Capitaines commandants adjudants-majors	4 4	8 4	5,100 » 5,100 »	20,400 » 20,400 »	
Capitaines en second adju- dants-majors	5 4	10 4	4,200 » 4,200 »	21,000 » 16,800 »	
Capitaines commandants	Artillerie de campagne et train	50	98	5,100 »	255,000 »
	Artillerie de forteresse	78	»	4,600 »	358,800 »
	Compagnie de pontonniers	1	1	5,100 »	5,100 »
Capitaines en second	Compagnie d'ouvriers, d'armuriers et d'artificiers	5	»	4,600 »	15,800 »
	État-major particulier	4	»	5,700 »	14,800 »
Lieutenants	Artillerie de campagne et train	32	55	4,200 »	154,400 »
	Artillerie de campagne et train	77	128	5,250 »	250,250 »
	Artillerie de forteresse	70	»	2,875 »	201,250 »
	Compagnie des pontonniers	2	2	5,250 »	6,500 »
Sous-lieutenants	Compagnie d'ouvriers, d'armuriers et d'artificiers	5	»	2,875 »	8,625 »
	Artillerie de campagne et train	67	118	2,950 »	197,650 »
	Artillerie de forteresse	58	»	2,475 »	145,550 »
Capitaines en premier quartiers-maitres	Compagnie de pontonniers	2	2	2,950 »	5,900 »
	Compagnie d'ouvriers, d'armuriers et d'artificiers	6	»	2,475 »	14,850 »
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	10	»	4,500 »	45,000 »	
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	8	»	2,475 »	19,800 »	
Id. en second	6	»	4,500 »	25,800 »	
Médecins de régiment	Id.	4	»	5,500 »	14,000 »
	de 1 ^{re} classe	5	»	6,500 »	18,900 »
	de 2 ^e id.	2	5	5,100 »	10,200 »
Médecins de bataillon	de 3 ^e id.	5	»	4,650 »	23,250 »
	de 1 ^{re} classe	4	»	4,200 »	16,800 »
	de 2 ^e id.	5	4	5,250 »	16,250 »
Vétérinaires	principaux	4	4	6,500 »	25,200 »
	de régiment	1	1	5,100 »	5,100 »
	de 1 ^{re} classe	2	2	4,200 »	8,400 »
	de 2 ^e id.	2	2	5,250 »	6,500 »
Major comptable du matériel	4	»	2,500 »	9,200 »	
Capitaines en premier comptables du matériel	1	»	5,800 »	5,800 »	
Capitaines en second comptables du matériel	8	»	4,500 »	54,400 »	
Lieutenants comptables du matériel	8	»	5,500 »	28,000 »	
Sous-lieutenants comptables du matériel	9	»	2,750 »	24,750 »	
	9	»	2,500 »	20,700 »	
	653	534		2,528,725 »	
A ajouter les suppléments de traitement :					
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.					4,250 »
					2,552,975 »
A déduire ½ % pour médicaments					12,664 87
					2,520,310 15
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre					3,900 »
					2,524,210 15
A déduire pour vacances					26,582 15
RESTE fr.					2,497,627 98

LERIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de jours.	Solde journalière.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux					
		de selle.	de trait.				
Adjudants sous officiers		18	8				
Maréchaux des logis chefs	Régiments de campagne	8	"	"	6,570	2 70	17,730 "
secrétaires ou moniteurs	Régiments de forteresse	10	"	"	2,920	2 35	6,862 "
généraux	Régiment du train	2	"	"	3,650	2 06	7,510 "
Maréchaux des logis chefs	Régiments de campagne	2	"	"	730	2 35	1,700 90
artificiers	Régiments de forteresse	2	"	"	730	2 29	1,671 70
Maréchaux des logis garde-magasins		5	"	"	730	2 55	1,715 50
Trompettes-majors		10	"	"	1,825	2 29	4,170 25
Trompettes-brigadiers		9	4	"	3,650	1 54	5,621 "
Maîtres ouvriers armuriers avec rang de maréchal des logis		10	4	"	3,285	1 80	5,915 "
Maîtres ouvriers tailleurs, bottiers et selliers, avec rang de maréchal des logis		10	"	"	3,650	1 25	4,562 50
Premiers maréchaux des logis chefs (et transitivement adjudants de batterie)	Régiments de campagne	25	"	"	9,125	" 84	7,605 "
	Régiments de forteresse et compagnies d'armuriers et d'artificiers	48	48	"	17,520	2 45	42,924 "
	Compagnie de pontonniers	72	"	"	26,280	2 16	56,704 80
	Compagnie d'ouvriers	1	"	"	565	2 35	857 75
	chefs du train	1	"	"	565	2 72	992 80
Premiers maréchaux des logis chefs	Régiments de campagne	8	"	"	2,920	2 45	7,154 "
	Régiments de forteresse	48	48	"	17,520	2 35	41,172 "
Maréchaux des logis chefs	Compie d'armuriers et d'artificiers	72	"	"	26,280	2 06	54,156 80
	Compagnie des pontonniers	1	"	"	565	2 25	821 25
	Compagnie d'ouvriers	1	"	"	565	2 62	936 50
	Régiment du train	8	"	"	2,920	2 55	6,805 60
Maréchal des logis chef constructeur		1	"	"	365	2 25	821 25
Maréchaux des logis fourriers et maréchaux des logis	Régiments de campagne	286	282	"	104,590	1 70	177,465 "
	Régiments de forteresse	587	"	"	141,255	1 54	217,552 70
	Compie d'armuriers et d'artificiers	11	"	"	4,015	1 70	6,825 50
	Compagnie des pontonniers	15	"	"	5,475	1 05	10,676 25
	Compagnie d'ouvriers	40	40	"	14,600	1 68	24,528 "
	Régiment du train	144	128	"	52,560	" 66	34,689 60
Brigadiers à cheval	Régiments de campagne	611	"	"	225,015	" 65	144,959 75
Brigadiers à pied	Régiments de forteresse	10	"	"	3,650	" 76	2,774 "
	Compie d'armuriers et d'artificiers	12	"	"	4,580	" 75	3,285 "
	Compagnie des pontonniers	82	82	"	20,050	1 05	31,426 50
	Compagnie d'ouvriers	129	"	"	47,085	1 "	47,085 "
	Régiments de campagne	16	"	"	5,840	1 05	6,015 20
	Régiments de forteresse et compagnies spéciales	16	"	"	5,840	" 60	5,504 "
	Régiment du train	374	"	"	156,510	" 54	73,715 40
Ouvriers selliers, ajusteurs, charroux, forgerons et charpentiers	Maréchal des logis	5	"	"	1,825	" 75	1,368 75
	Brigadier	47	"	"	17,155	" 55	9,455 25
	Soldat	5	"	"	1,825	" 50	912 50
	Maîtres ouvriers	20	"	"	7,300	" 66	4,818 "
	de 1 ^{re} classe	20	"	"	7,500	" 49	3,577 "
	de 2 ^e id.	72	"	"	26,280	" 39	10,249 20
Canonnières de la compagnie d'ouvriers	de 1 ^{re} classe	50	"	"	18,250	" 65	11,862 50
	de 2 ^e id.	95	"	"	33,945	" 45	15,275 25
Canonnières des compagnies d'armuriers et d'artificiers	de 1 ^{re} classe	32	"	"	11,680	" 45	5,256 "
	de 2 ^e id.	156	"	"	56,940	" 35	18,790 20
Canonnières de 1 ^{re} classe	Batteries à cheval	60	"	"	21,900	" 49	10,751 "
	Batteries montées ou de forteresse	674	168	160	246,010	" 45	110,704 50
Canonnières de 2 ^e classe	Batteries à cheval	504	"	"	110,960	" 44	48,822 40
	Batteries montées ou de forteresse	5,510	"	"	1,208,150	" 43	398,689 50
Conducteurs	de 1 ^{re} classe	236	"	1,427	86,140	" 49	42,208 60
	de 2 ^e id.	976	"	"	356,240	" 44	156,745 60
		8,505	812	1,587	3,126,225		1,919,706 55
Adjudants du matériel	de 1 ^{re} classe	56			Traitement annuel	1,500	84,000 "
	de 2 ^e id.	56			1,500		72,800 "
Maîtres artificiers		5			1,500		7,500 "
		8,682					2,084,006 55
							A déduire pour vacances, séjour dans les hôpitaux et petites permissions.
							192,477 90
							Resta. fr.
							1,891,528 05

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Colonels	5	10	9,500 »	47,500 »	
Lieutenants-colonels	8	9	7,100 »	56,800 »	
Majors	11	14	6,300 »	69,300 »	
Capitaine commandant adjudant-major de régiment	1	1	5,100 »	5,100 »	
Capitaines en second adjudants-majors de bataillon	4	»	3,700 »	14,800 »	
Capitaine en second officier d'armement	1	»	3,700 »	3,700 »	
Capitaine en premier quartier-maître	1	»	4,500 »	4,500 »	
Lieutenant ou sous-lieutenant payeur	1	»	2,475 »	2,475 »	
Capitaine en second administrateur d'habillement	1	»	3,500 »	3,500 »	
Médecin de régiment de 1 ^{re} classe	1	»	6,500 »	6,500 »	
Médecin de bataillon de 1 ^{re} classe	1	»	4,200 »	4,200 »	
Id. de 2 ^e classe	1	»	3,250 »	3,250 »	
Capitaines commandants	Régiment et état-major particulier	35	4,600 »	161,000 »	
	Compagnie de chemin de fer				
	Compagnie des pontonniers et d'ouvriers				
	Compagnie de télégraphistes de campagne				
Capitaines en second	Compagnie de télégraphistes de place	2	2	5,100 »	10,200 »
	Régiment et état-major particulier	23	3,700 »	85,100 »	
	Compagnie de télégraphistes de place				
	Compagnie de chemin de fer				
Compagnie des pontonniers					
Lieutenants	Compagnie de télégraphistes de campagne	1	1	4,200 »	4,200 »
	Régiment et état-major particulier	32	2,875 »	92,000 »	
	Compagnie de télégraphistes de place				
	Compagnie de chemin de fer				
Compagnie de pontonniers et d'ouvriers					
Sous-lieutenants	Compagnie de télégraphistes de campagne	1	1	3,250 »	3,250 »
	Régiment	21	2,475 »	51,975 »	
	Compagnie de télégraphistes de place				
	Compagnie de chemin de fer				
Compagnie des pontonniers et d'ouvriers					
	Compagnie de télégraphistes de campagne	1	1	2,950 »	2,950 »
		152	39		631,900 »
A ajouter les suppléments de traitement :					
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier					1,500 »
					633,400 »
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments					3,167 »
					630,233 »
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre					2,650 »
RESTE fr.					632,883 »

NIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique.	NOMBRE de journées	SOLDE jourda- lière.	MONTANT.	Observations.	
Adjutants sous-officiers dont un moniteur général	5	1,825	3 25	5,931 25		
Sergent-major secrétaire	1	365	2 06	751 90		
Sergent garde-magasin	1	365	1 71	624 15		
Sergent-clairon	1	365	1 99	726 35		
Caporaux-clairons	4	1,460	• 85	1,241 •		
Maître ouvrier armurier avec rang de sergent.	1	365	2 15	784 75		
Maîtres ouvriers tailleurs et cordonniers avec rang de sergent	2	730	• 84	613 20		
Premiers sergents-majors	20	7,300	2 16	15,768 •		
Sergents-majors	22	8,030	2 06	16,541 80		
Premiers sergents	5	1,825	1 86	3,394 50		
Sergents fourriers et sergents.	111	40,515	1 71	69,280 65		
Caporaux	190	69,350	• 65	45,077 50		
Clairons	55	20,075	• 52	10,430 •		
Soldats {	de 1 ^{re} classe	433	158,045	• 45	71,120 25	
	de 2 ^e classe	852	310,980	• 33	102,625 40	
	1,703	621,595		344,917 70		
A déduire pour vacances séjour dans les hôpitaux et petites permissions.				49,386 82		
RESTE. fr.				295,530 88		

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF organique.	TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.	
Officier supérieur	1	5,800 °	5,800 °		
Officers {	de 1 ^{re} classe	17	4,500 °	75,100 °	
	de 2 ^e id.	18	3,500 °	63,000 °	
	de 3 ^e id.	21	2,850 °	55,650 °	
	de 4 ^e id.	21	2,300 °	48,300 °	
Capitaine en premier quartier-maître	°	°	°		
Capitaine en premier administrateur d'habillement	°	°	°		
	78		245,850 °		
ajouter les suppléments de traitement :					
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier					
			2,800 °		
			248,650 °		
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments					
			1,245 °		
RESTE fr.					
			247,407 °		

D'ADMINISTRATION.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique.	NOMBRE de journées.	SOLDE journa- lière.	MONTANT.	Observations.
Maîtres ouvriers tailleur et cordonnier	2	750	» 84	615 20	
Sergents-majors { de 1 ^{re} classe	20	7,500	1 45	10,585 »	
{ de 2 ^e id.	25	8,595	1 50	10,915 50	
Sergents de 1 ^{re} classe { État-major et section des hôpitaux.	12	4,580	» 95	4,161 »	
{ des autres sections	26	9,490	1 70	16,155 »	
Sergents de 2 ^e classe { État-major et section des hôpitaux.	15	4,745	» 85	4,053 25	
{ des autres sections	50	10,950	1 40	15,550 »	
Portiers, cuisiniers { de 1 ^{re} classe	27	9,855	1 10	10,840 50	
et tisaniers	24	8,760	» 90	7,884 »	
Caporaux	22	8,050	» 67	5,580 10	
{ État-major et section des hôpitaux.	60	21,900	» 92	20,148 »	
Soldats de 1 ^{re} classe { Section des hôpitaux	84	50,660	» 47	14,410 20	
{ des autres sections	154	56,210	» 67	57,668 70	
Soldats de 2 ^e classe { Section des hôpitaux	84	50,660	» 42	12,877 20	
{ des autres sections	507	112,055	» 62	69,474 10	
Commis de parquet { adjudants sous-officiers	4	1,400	5 25	4,745 »	
assimilés aux. { sergents-majors	10	5,650	1 95	7,044 50	
		320,250	Traitement annuel.	252,233 25	
Commis aux écri- { de 1 ^{re} classe	18	1,450	»	26,100 »	} 51,750 francs.
tures	19	1,550	»	25,650 »	
Médecins, pharmaciens et { de 1 ^{re} classe	12	2,100	»	25,200 »	} 43,200 id.
vétérinaires suppléants { de 2 ^e id.	12	1,500	»	18,000 »	
	903				
Traitement de six auxiliaires du service des secours : 6 à 1,000 francs				6,000 »	
Traitement des sœurs hospitalières : 75 à 900 francs				65,700 »	
				418,883 25	
Indemnité aux commis de parquet pour travail extraordinaire				7,200 »	
				426,083 25	
A déduire pour vacance, séjour dans les hôpitaux et petites permissions.				8,680 75	
				417,402 50	
RÉSULTAT.					
RÉCAPITULATION.					
Solde portée au Budget pour les sous-officiers et soldats			fr.	243,582 50	
Traitement des commis aux écritures				51,750 »	
Traitement des médecins, pharmaciens et vétérinaires suppléants.				43,200 »	
Traitement de six auxiliaires du service de secours				6,000 »	
Traitement des sœurs hospitalières				65,700 »	
Indemnité aux commis de parquet				7,200 »	
TOTAL comme ci-dessus.			fr.	417,402 50	

PERSONNEL CIVIL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.**Artillerie.**

1	Contrôleur d'armes principal à fr.	3,600	=	3,600	»
3	Id. de 1 ^{re} classe à	3,100	»	9,300	»
3	Id. de 2 ^e classe à	2,600	»	7,800	»
4	Reviseurs d'armes à	2,300	»	9,200	»
				<hr/>	29,900
11					

Génie.

9	Adjoint principaux de 1 ^{re} classe	{	5 à fr.	4,200	=	21,000	»
			4 à	3,800	»	15,200	»
10	Id. de 2 ^e classe	{	5 à	3,400	»	17,000	»
			5 à	3,100	»	15,500	»
16	Adjoint du génie de 1 ^{re} classe	{	8 à	2,800	»	22,400	»
			8 à	2,600	»	20,800	»
16	Id. de 2 ^e classe	{	8 à	2,400	»	19,200	»
			8 à	2,200	»	17,600	»
17	Id. de 3 ^e classe	{	9 à	2,000	»	18,000	»
			8 à	1,800	»	14,400	»
				<hr/>	181,100	»	
68							

9	Commis principaux du génie de 1 ^{re} classe à fr.	3,150	=	28,350	»
9	Id. id. de 2 ^e classe à	2,700	»	24,300	»
9	Commis du génie de 1 ^{re} classe à	2,300	»	20,700	»
9	Id. de 2 ^e classe à	2,000	»	18,000	»
9	Id. de 3 ^e classe à	1,700	»	15,300	»
				<hr/>	106,650
45					

15	Surveillants du génie de 1 ^{re} classe à fr.	2,000	=	30,000	»
15	Id. de 2 ^e classe à	1,800	»	27,000	»
15	Id. de 3 ^e classe à	1,650	»	24,750	»
6	Éclusiers à	1,500	»	9,000	»
3	Portiers à	500	»	1,500	»
5	Id. à	400	»	2,000	»
1	Chef-mécanicien à	3,200	»	3,200	»
1	Mécanicien-adjoint à	2,100	»	2,100	»
1	Garde-forestier à	3,050	»	3,050	»
2	Gardes particuliers à	1,150	»	2,300	»
				<hr/>	104,900
64					

177

399,650 »

RÉCAPITULATION DE L'EFFECTIF.

	HOMMES.			CHEVAUX.		
	Personnel militaire.		Personnel civil.	Officiers.	de troupe	
	Officiers.	Troupes.			de trait.	de selle.
État-major général	70	•	•	210	•	•
État-major des provinces et des places	39	•	•	16	•	•
Intendance	39	•	•	21	•	•
Officiers du service de santé des hôpitaux	05	•	•	3	•	•
Infanterie	1,921	27,788	•	258	•	•
Cavalerie	370	5,770	•	648	•	4,950
Artillerie	653	8,682	11	554	1,587	812
Génie	152	1,703	177	30	•	•
Bataillon d'administration	78	065	•	•	•	•
		44,006	188		1,587	5,742
	5,406			1,729		
		45,004			7,320	